

Rapport de gestion 2006

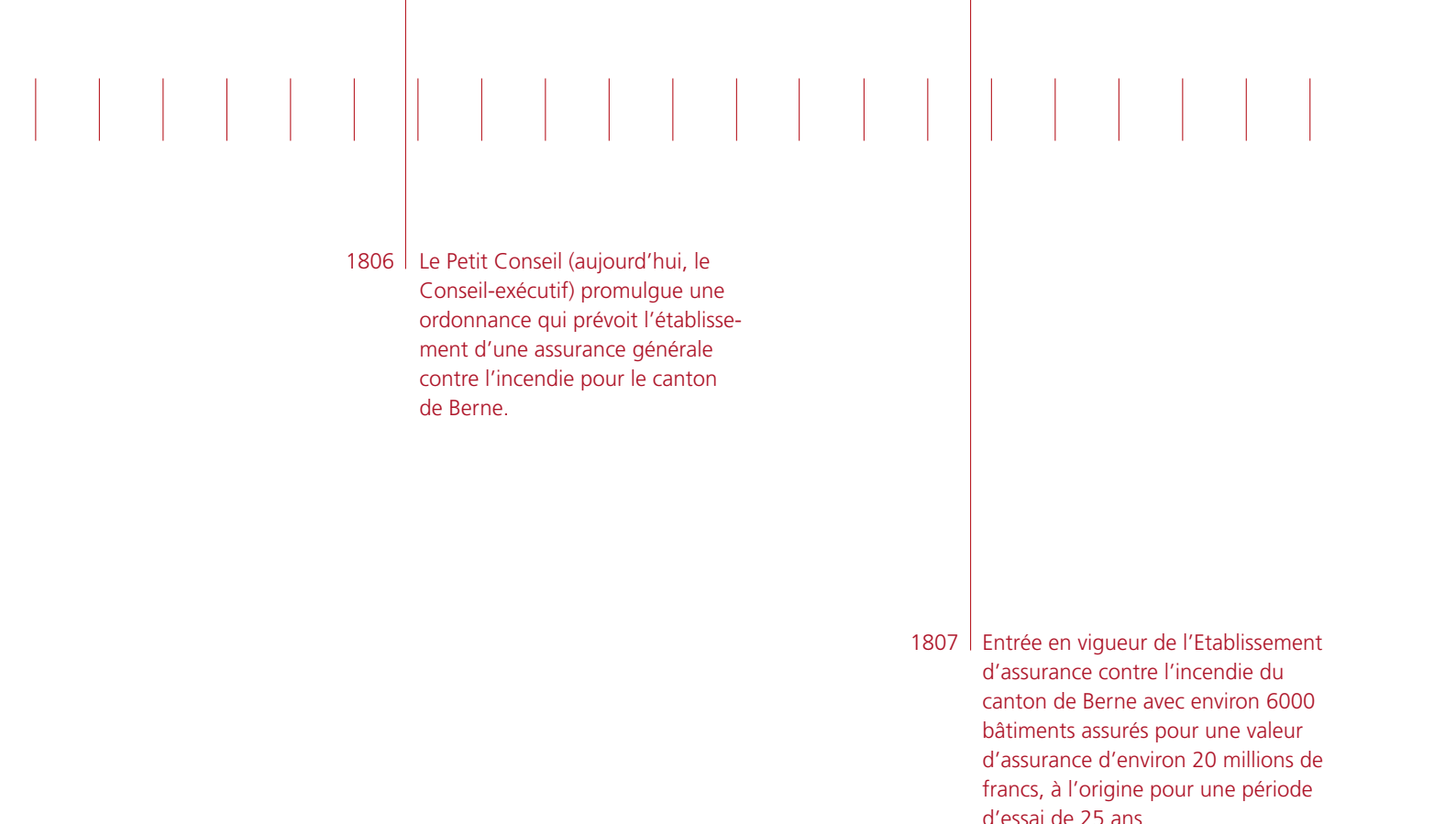


**Assurance
Immobilière Berne**

Assuré et rassuré.



1807



1806 Le Petit Conseil (aujourd'hui, le Conseil-exécutif) promulgue une ordonnance qui prévoit l'établissement d'une assurance générale contre l'incendie pour le canton de Berne.


1807 Entrée en vigueur de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie du canton de Berne avec environ 6000 bâtiments assurés pour une valeur d'assurance d'environ 20 millions de francs, à l'origine pour une période d'essai de 25 ans.

Pourquoi l'AIB a été fondée il y a 200 ans

Vers 1800, des institutions de l'Etat, destinées à apporter des secours en cas d'incendie, voyaient le jour dans plusieurs cantons. A l'époque, les victimes d'incendies perdaient souvent les bases mêmes de leur existence, car leur maison était leur seule fortune. Le Petit Conseil bernois (aujourd'hui, il s'agirait du Conseil-exécutif) souhaitait lui aussi prendre des mesures pour y pallier, c'est ainsi qu'est née l'assurance générale contre l'incendie.

1834 | Après trois prolongations de la période d'essai, l'Etablissement d'assurance contre l'incendie acquiert un statut définitif.

1881 | L'assurance devient obligatoire pour l'ensemble des bâtiments du canton de Berne. Le monopole est accordé à l'Etablissement d'assurance contre l'incendie.



Deux siècles de protection et de sécurité Notre rapport de gestion se présente avec une nouvelle mise en page. A l'occasion de son bicentenaire, l'AIB a complètement revu son identité visuelle. Elle entend montrer ainsi qu'elle est là pour ses clients quand ils en ont besoin. Des clientes et des clients habitant toutes les régions du canton témoignent de l'importance que revêt pour eux leur maison, et évoquent aussi la valeur qu'ils accordent à la protection et à la sécurité. Des repères chronologiques symbolisent nos préoccupations depuis 1807. Des risques en augmentation, comme la hausse sensible des dommages naturels, constituent les principaux défis de l'avenir. L'AIB entend les maîtriser en préservant et en assurant les maisons bernoises – à l'avenir aussi. C'est d'ailleurs ce que souligne le nouveau logo. Il symbolise notre conception de la protection et de la sécurité.



2006

4	Rapport du président du Conseil d'administration et du président de la Direction
6	Les chiffres en bref
10	Organes de l'entreprise
12	La solidarité – notre philosophie d'entreprise
13	Protection et sécurité pour les clients – notre stratégie
16	Points saillants de l'exercice 2006
18	Domaine Assurance
22	Domaine Prévention et intervention
24	Collaborateurs
26	Gestion de la qualité
28	Partenariats
30	Gestion des placements financiers
32	Gestion des risques
38	Corporate Governance
46	Comptes de l'exercice
53	Commentaires relatifs aux comptes de l'exercice
54	Principes de présentation des comptes et d'évaluation
55	Rapport de l'organe de révision
58	Glossaire

Pour augmenter la lisibilité du texte de ce rapport de gestion, les désignations de personnes sont le plus souvent à la forme masculine. Il est évident que cela concerne, le cas échéant, aussi bien les femmes que les hommes.

Rapport du président du Conseil d'administration et du président de la Direction



Ueli Winzenried, Edouard Pfister

L'Assurance immobilière Berne (AIB) vit son deux centième exercice. Elle a consacré de nombreuses années d'efforts et d'engagement à la population du canton de Berne. Elle a pu apporter son aide lors d'innombrables sinistres et assister les victimes. Mais elle a aussi été régulièrement confrontée à de nouveaux défis. Cela a été les cas en 2006, l'exercice que nous passons en revue. L'augmentation des catastrophes naturelles nous inquiète particulièrement. Longtemps, les incendies ont retenu l'essentiel de notre attention, mais aujourd'hui, les dommages naturels s'amplifient de manière disproportionnée. L'Assurance immobilière doit garantir sa solvabilité pour pouvoir faire face aux catastrophes naturelles également. Jusqu'à présent, cela a été possible sans limiter les prestations. Notre objectif premier demeure celui de proposer des assurances sur mesure en échange de primes aussi modiques que possible.

L'AIB souhaite marquer le passage au troisième centenaire de ses activités de manière visible pour ses clients. Pour cette raison, elle s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle. Plus moderne, plus jeune, elle place le client au centre. Avec cette nouvelle présentation, l'AIB montre qu'elle s'est préparée aux défis de l'avenir et qu'elle a la ferme intention de continuer à protéger et assurer les bâtiments du canton de Berne au cours des deux prochains siècles.

La mise en page de ce rapport de gestion aussi a été rajeunie. Elle est aérée et toute une partie est réservée aux chiffres et aux rapports traitant de l'assurance qualité et de la gestion des risques. La lecture peut commencer n'importe où, là où cela vous convient. Nous espérons que vous trouverez rapidement ce qui vous intéresse.

1903 Fondation de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) comme organisation faitière des assurances immobilières de Suisse.

L'augmentation des dommages naturels constitue sans aucun doute un important défi pour l'AIB. Elle accorde une grande importance au fait d'offrir à ses clients une couverture d'assurance complète en échange de primes aussi basses que possible. Elle voue une attention encore plus soutenue à la prévention et à la gestion des risques et cherche à augmenter l'efficacité de sa gestion patrimoniale afin de consolider la substance qui lui permet d'affronter le risque. A l'avenir, le principe de solidarité acquerra encore plus d'importance au sein d'une assurance qui couvre tout le canton.

Bien entendu, nos clients sont également devenus plus exigeants. Ils s'attendent à ce que leur dossier soit traité avec soin et diligence, à trouver un sens aigu du service et le niveau de prestations d'une assurance moderne. Il s'ensuit pour nos collaborateurs des exigences élevées sur le plan des compétences et de la serviabilité, tandis que nos équipements techniques et nos processus doivent fournir des performances accrues. Ceci nous incite à accorder une grande importance à la gestion de la qualité. Nous sommes fiers d'être la première assurance immobilière en Suisse à avoir obtenu le certificat «Engagement pour l'excellence» de la European Foundation for Quality Management (EFQM).

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'administration a consacré beaucoup de temps aux questions de gestion des risques et à la situation financière. S'inspirant des expériences des années précédentes, il a fait réaliser une étude complète relative aux dommages potentiels et leurs répercussions sur le portefeuille d'assurance de l'AIB. Les bases du Swiss Solvency Test (SST) ont été jetées afin d'apprécier la solvabilité permanente en cas de sinistre majeur. En raison de la bonne santé financière de l'AIB, le Conseil d'administration a considéré qu'il n'était pas nécessaire pour le moment d'augmenter les primes ou les franchises. Dans une perspective de suivi des résultats, le Conseil d'administration a redéfini les orientations stratégiques les plus importantes. Les chiffres clés en sont l'indice relatif des coûts, le produit des placements financiers par rapport à la référence (benchmark) ainsi que l'évolution de la substance, c'est-à-dire des provisions actuarielles et des fonds propres.

La création de la Fondation pour la prévention de dommages immobiliers, a également constitué un dossier important. L'AIB l'a dotée d'un capital de 5 millions de francs. La Fondation a pour objectif de soutenir financièrement des projets de propriétaires immobiliers qui visent à prévenir des dommages.

A la fin 2006, M^e Franz Thomet a quitté le Conseil d'administration pour raisons d'âge, après 29 ans d'activité. Après 12 ans de service, Elisabeth Zölch, membre du Conseil-exécutif, s'est également retirée. Elle a été remplacée par Andreas Rickenbacher, membre du Conseil-exécutif. Nous adressons nos remerciements aux membres sortants pour les éminents services rendus.

L'Assurance immobilière du canton de Berne aborde son bicentenaire, il s'agit donc d'une jeune dame de 200 ans. Les célébrations seront à la hauteur de l'événement. L'ensemble de la population bernoise est invité à y participer. Au fil des pages de ce rapport, vous trouverez un rappel de ce qui nous attend au cours de cette année exceptionnelle. Notre souhait le plus cher est cependant que le canton et donc aussi nos clients demeurent à l'abri de catastrophes naturelles ou d'incendies majeurs, cette année et à l'avenir.


Nous vous souhaitons une excellente lecture.



Ueli Winzenried
Président de la Direction



Edouard Pfister
Président du Conseil
d'administration



1910 Fondation de l'Union intercantonale de réassurance par les assurances immobilières. Elle couvre les risques des assurances immobilières sans recourir aux moyens de l'Etat.

Les chiffres en bref

Après les sinistres exceptionnels de l'année précédente, l'exercice 2006 peut être qualifié de normal. En 2005, des provisions importantes ont dû être dissoutes pour compenser les dommages. Ces provisions ont pu à nouveau être alimentées en 2006 grâce au résultat positif des placements financiers. Quoique toujours négatif, le résultat actuariel est un peu meilleur que celui de 2005. L'évolution du marché des capitaux a cependant permis un résultat réjouissant du côté des placements financiers. Les comptes 2006 ont été bouclés sur un bénéfice de 2,5 millions de francs. Des précisions se trouvent dans la partie consacrée au rapport financier et dans les commentaires relatifs aux comptes de l'exercice aux pages 46 à 55.

En 1000 CHF	2006	2005	Modification
Valeur d'assurance des bâtiments, en milliards de CHF	283,0	278,4	2%
Nombre de bâtiments assurés	381 508	379 742	–
Primes brutes	188 396	184 463	2%
Primes nettes	173 898	168 680	3%
Dommages dus au feu (bruts)	–60 834	–46 264	31%
Dommages naturels (bruts)	–49 038	–338 129	–85%
Montant total des dommages (bruts)	–109 872	–384 393	–71%
Nombre total des dommages	18 715	18 680	–
Résultat actuariel	–71 184	–79 657	–11%
Montant des dommages en % des primes nettes	63	228	–72%
Résultat financier	59 712	74 229	–20%
Investissements pour la prévention et l'intervention	–32 511	–32 003	2%
Bénéfice/perte	2 514	700	259%
Provisions actuarielles	896 247	863 941	4%
Total des fonds propres	125 755	123 241	2%
Nombre de collaborateurs internes (en postes à plein-temps)	112,6	110,6	2%
Nombre de collaborateurs externes	314	304	3%



«En l'espace d'une demi-heure, le petit ruisseau qui coule derrière la maison, près de la forêt, a inondé la cave du voisin. Je n'oublierai jamais cette journée.»



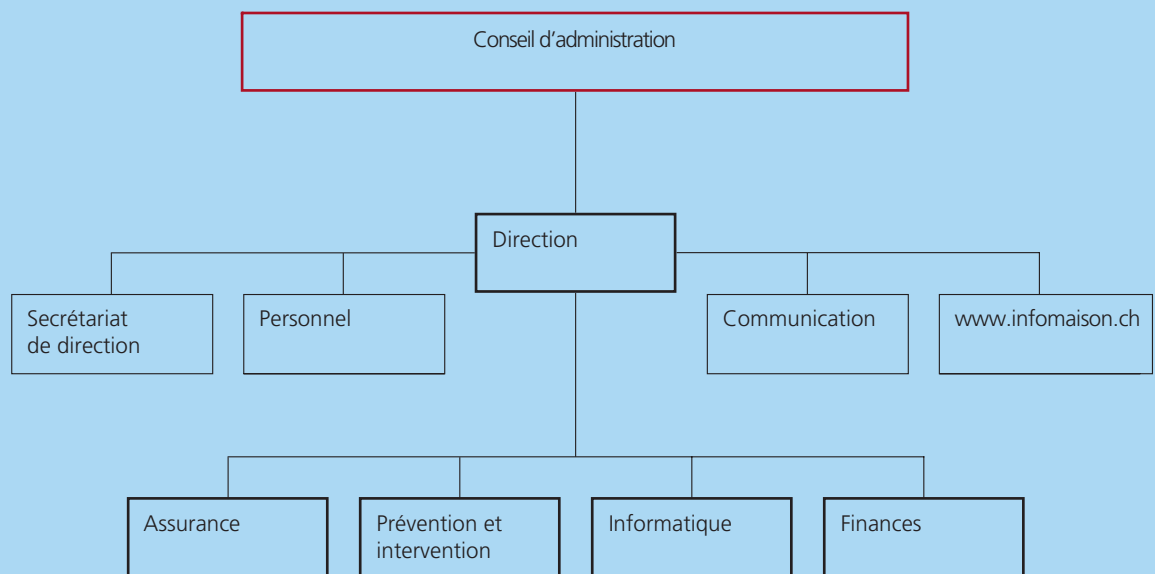
Caroline Bucher, Grafenried

La famille Bucher habite depuis une année dans sa maison. Calme et lumineuse, elle correspond exactement aux attentes de ses occupants. Tout serait parfait s'il n'y avait pas un ruisseau capricieux dans les parages.

«Avant, nous étions locataires dans une petite maison de deux familles. Avec trois enfants, cela devenait un peu juste. Maintenant, nous avons de la place, de grandes fenêtres, beaucoup de lumière et les enfants peuvent faire du bruit sans que je doive immédiatement leur demander de se calmer. Nous avons véritablement dû changer nos habitudes. Au début, je trouvais bizarre de n'entendre personne, c'était presque trop calme.

Je voulais absolument vivre à la campagne. La vie en ville ne me convient pas du tout. J'ai besoin de l'espace, de la forêt, de la nature. Mais alors que nous avons emménagé depuis moins de six mois, le petit ruisseau là-derrrière, on l'aperçoit à peine, est sorti de son lit. En l'espace d'une demi-heure, il a inondé la cave du voisin. Les sapeurs-pompiers ont travaillé toute la journée. Je ne l'oublierai jamais. Ce genre d'inondations, on les voit sinon seulement à la télévision. Les personnes qui habitent ici depuis longtemps n'avaient jamais connu ça. Mais cela risque d'arriver de plus en plus souvent. C'est pourquoi nous avons fait construire un mur en granit pour nous protéger contre le ruisseau. Heureusement, l'AIB a participé aux frais. Cela nous a fait plaisir.»

Organes de l'entreprise



1927 | L'assurance couvre dorénavant aussi les risques dus aux éléments naturels: ouragans, crues, inondations, avalanches, chutes de pierres et glissements de terrain.

Conseil d'administration

Edouard Pfister, D^r ès sc. techn., ing. EPFL, président*, directeur général et président du Conseil d'administration, Sonceboz SA

Hans Bättig, vice-président*, avocat, Berne

Guido Albisetti, directeur général du Groupe Von Graffenried, Berne

Christine Beerli, directrice HESB-TI, Bienne

Riccardo Gullotti, Gullotti & Partner, Muri BE

Andreas Rickenbacher*, membre du Conseil-exécutif, Berne

Kathrin Streit-Eggimann, agricultrice dipl., Zimmerwald

Franz Thomet, avocat et notaire, Anet

Hansueli von Allmen, D^r h.c., maire de la ville de Thoune, Thoune

* Membres du Comité du Conseil d'administration

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Direction

Ueli Winzenried, président de la Direction

Hans Daxelhoffer, D^r en droit, suppléant du président de la Direction

Andreas Dettwiler, responsable Assurance (dès le 1.1.2007)

Patrick Lurf, responsable Finances

Christoph Lienert, D^r en chimie, responsable Prévention et intervention

Thomas von Gunten, responsable Informatique

Cadres supérieurs

Tanja Binggeli, responsable Conclusion des contrats

Josef Bossard, responsable Comptabilité et encaissements

Hans Christen, responsable Division des sinistres

Pascal Eschmann, responsable Assistance technique de la clientèle

Martin Freiburghaus, responsable Service du personnel

Hans Ulrich Grossniklaus, responsable Sapeurs-pompiers

Jean-Pierre Jungo, suppléant du responsable Prévention et intervention

Jolanda Kaufmann, responsable Projets informatiques

La solidarité – notre philosophie d’entreprise

L’assurance immobilière Berne (AIB) est une entreprise de droit public autonome qui est dirigée selon les principes de l’économie privée. Elle a été fondée en 1807 et assure depuis lors l’ensemble des bâtiments dans le canton de Berne contre les dommages dus au feu et aux éléments naturels. En outre, l’AIB se charge de la protection-incendie et soutient les propriétaires qui prennent des mesures préventives.

Valorisation pour nos clients

Dans ses activités, l’AIB s’oriente de manière systématique en fonction des exigences croissantes et en mutation permanente du marché des assurances. Elle ne se contente pas de reconnaître les besoins de ses clients, elle veut aussi y répondre au mieux. Pour ses clients, elle est une partenaire fiable, digne de confiance et équitable. Grâce à son organisation décentralisée, ses experts en estimation sont bien implantés sur tout le territoire et entretiennent des relations de proximité avec les clients.

Produits et services

En plus de la couverture de base obligatoire pour les dommages imputables au feu et aux éléments naturels, l’AIB propose des produits et services complémentaires facultatifs présentant un bon rapport prix/prestations. La comparaison des primes de l’AIB avec celles des assureurs privés dans les cantons sans monopole montre que les primes bernoises sont en moyenne inférieures de 30 % à 50 %.

L’AIB encourage la prévention et soutient les corps de sapeurs-pompiers dans les communes. Jour après jour, elle veut mériter son monopole et se mesurer avec les meilleurs.

Développement financier durable

L’AIB est une entreprise à but non lucratif qui se finance uniquement avec les recettes des primes et le produit des capitaux. Elle vise le développement durable de la substance qui lui permet d’affronter les

risques afin d’être à même d’assumer ses responsabilités sans restrictions, même au cours d’années avec de très gros dommages. En conformité avec l’idée mutualiste, elle rétrocède ses excédents à ses clients.

Protection des personnes et des valeurs mobilières

L’AIB investit chaque année environ 30 millions de francs dans la prévention, ce qui correspond à quelque 16 % de ses recettes de primes. Les leçons tirées des sinistres lui permettent d’optimiser ses produits et ses prestations. Forte de ses observations sur l’évolution des dommages, elle consacre des efforts importants à la prévention durable dans les domaines du feu et des éléments naturels.

Responsabilité illimitée – une sécurité pour les clients de l’AIB

La responsabilité illimitée de l’AIB en cas de dommages dus au feu ou aux éléments naturels est unique en son genre. Elle implique que les objectifs financiers de l’entreprise visent l’augmentation durable et à long terme de la capacité à assumer des risques. Par conséquent, la politique éprouvée consistant à consolider la capitalisation est poursuivie en priorité afin de garantir une sécurité maximale aux clients. Un bilan sain permet de surcroît de transférer certains risques aux réassurances à des conditions raisonnables.

1942 | L'Établissement d'assurance contre l'incendie couvre maintenant aussi le risque de grêle.

Protection et sécurité pour les clients – notre stratégie

La politique et la stratégie de l'AIB reposent sur les attentes et les besoins actuels et futurs des publics concernés.

La consolidation de la substance qui permet d'affronter le risque occupe une place centrale. L'AIB se soucie d'en augmenter la valeur de manière durable afin d'apporter une protection et une sécurité élevées à ses clients.

L'AIB se fixe les objectifs à moyen et à long terme suivants:

Satisfaction de la clientèle

Régulièrement, un institut externe effectue des sondages complets auprès de la clientèle. Les résultats permettent de conclure à une grande confiance de la part des clients. Les produits et les prestations de l'AIB sont soumis à un examen périodique afin de correspondre aux attentes de la clientèle.

Efficacité dans la gestion de l'entreprise

L'évolution des coûts est observée avec attention et revêt une importance décisive pour le développement durable et l'efficacité de l'entreprise. L'AIB veut offrir à ses clients un rapport prix/prestations supérieur aux conditions du marché libre. Elle applique le système de gestion de la qualité reconnu sur le plan international (European Foundation for Quality Management) et se mesure périodiquement aux meilleures entreprises de la branche en ce qui concerne la qualité et l'optimisation de ses procédés.

Gestion des moyens financiers

La gestion optimale des moyens doit aider à financer les objectifs à long terme de l'AIB en conservant un rapport optimal entre les prestations et les cotisations. L'AIB compare annuellement les résultats de ses placements avec ceux de plusieurs caisses de retraites, tout en accordant la priorité à la sécurité par rapport au rendement. Le résultat des placements joue un rôle à long terme et influence directement la capacité de l'entreprise à affronter les risques.

Développement durable

Pouvoir en tout temps assumer son engagement en cas de gros dommages est essentiel pour l'orientation stratégique à long terme de l'AIB. Il est donc nécessaire de disposer d'une substance solide pour la protection et la sécurité de nos clients.



«Je n'aurais jamais pensé que je serais un jour copropriétaire d'un bâtiment industriel.»



Marco G. Zingg, copropriétaire de DT Swiss SA

L'entreprise DT Swiss, la Rolls-Royce des fabricants de composants pour bicyclettes, construit à Bienne le siège de son entreprise. Une partie est déjà terminée et en 2009, l'ensemble des 160 collaborateurs y travaillera.

«Jusqu'à présent, nous avons deux sites. Mais deux bâtiments entraînent des complications d'ordre organisationnel et deux cultures d'entreprise différentes se développent. C'est la raison pour laquelle nous voulons réunir tout le monde sous le même toit.

Les traits caractéristiques de notre culture – simplicité, sportivité, camaraderie – doivent aussi s'exprimer dans le bâtiment. Nous souhaitons une construction simple et fonctionnelle, un palais de marbre ne passerait pas bien auprès de notre clientèle. Le monde sportif n'attache pas beaucoup d'importance à l'aspect extérieur.

Dans nos douze ans d'existence, c'est la première fois que nous construisons. C'est une expérience particulière. Pour nous, Suisses, disposer de ses propres murs revêt une importance singulière. La propriété immobilière ne va pas de soi. Je suis d'origine modeste et jamais je n'aurais imaginé qu'un jour je puisse être copropriétaire d'un bâtiment industriel.»

Domages légèrement plus bas que la moyenne à long terme

Après les inondations exceptionnelles de l'exercice précédent, l'année 2006 a été plus calme pour l'AIB. Toutefois, les sinistres causés par des incendies ont enregistré une hausse par rapport à 2005, contrairement la tendance à la baisse observée depuis plusieurs années. En ce qui concerne les éléments naturels, ce sont surtout des averses locales de grêle qui ont provoqué des dégâts. L'exercice 2006 occupe le quatrième rang des dix dernières années en ce qui concerne le montant des sinistres.

Bons résultats des placements financiers

Les placements financiers présentent un résultat réjouissant pour l'exercice 2006. En plus de l'évolution positive des Bourses dans le monde, ce résultat est aussi imputable à la politique de placement rigoureuse. Les possibilités de rendement sur les marchés financiers ont été utilisées de manière systématique tout en contrôlant les risques.

Nouvelle estimation des risques

L'accroissement des dommages naturels, notamment les crues de l'année 2005, a incité l'AIB à demander une réévaluation de l'analyse des risques datant de 2001. En se fondant sur l'expérience de l'année catastrophique, le potentiel de risque a été recalculé.

L'étude conclut qu'il faut prévoir des risques sensiblement supérieurs à ce que l'on supposait jusqu'ici. A l'avenir, il s'agira de tenir compte de ces résultats en termes de prévoyance.

Sur la voie du plus haut niveau d'excellence

En décembre 2006, l'AIB a reçu le certificat «Engagement pour l'excellence» décerné par l'association SAQ (Swiss Association for Quality). Ainsi, elle a atteint le premier palier d'excellence de la European Foundation for Quality Management (EFQM). L'AIB s'efforce d'appliquer des principes de qualité à tous les niveaux. Dans le cadre d'un important atelier, l'ensemble des collaborateurs s'est familiarisé avec les règles de base du concept de qualité propagé par la European Foundation for Quality Management.



Création d'une fondation pour la prévention de dommages immobiliers

Suite aux sinistres des dernières années, l'AIB a constitué une fondation pour la prévention de dommages immobiliers et l'a dotée d'un capital de 5 millions de francs. Cette fondation soutient des mesures préventives pour la protection des bâtiments contre des éléments naturels.

Points saillants de l'exercice 2006

«Leck-Puck» reçoit le Prix Prévention

Pour la deuxième fois, l'AIB a décerné le Prix Prévention. Le prix doté de 20 000 francs récompense des idées novatrices ou des solutions ingénieuses qui permettent d'éviter ou de limiter des dommages. En 2006, le jury a décidé de scinder le prix en un premier prix et en deux prix d'encouragement. Ralf Anderegg de Münsingen a gagné le Prix Prévention 2006 pour son détecteur de fuites d'eau «Leck-Puck» à l'aspect surprenant. Les deux prix d'encouragement ont récompensé deux solutions exemplaires de mesures contre les inondations.



Numérisation complète des archives de l'assurance

Au cours du dernier exercice, l'AIB a numérisé les volumineuses archives de l'assurance. Environ 380 000 dossiers comptant près de 1,7 million de documents ont été préparés, scannés et traités pour l'archivage électronique. Un travail de titans! En empilant la totalité des documents, on obtiendrait une tour d'environ 194 mètres, ce qui représente deux fois la hauteur de la cathédrale de Berne! L'effort en a valu la peine. La gestion numérique des dossiers apporte de grands avantages aux collaborateurs et aux clients. Tous les collaborateurs de l'Assurance immobilière peuvent désormais consulter les archives indépendamment du lieu où ils se trouvent et, par conséquent, améliorer la rapidité et la qualité du service.

Lancement du système de détection d'incendie firelink

En collaboration avec plusieurs partenaires, l'AIB a lancé un nouveau système de détection d'incendie avantageux sur le plan financier. Conçu comme une installation volontaire, firelink est destiné aux bâtiments qui ne sont pas soumis à une obligation légale de s'équiper. Le système flexible peut être adapté en fonction des risques potentiels. C'est surtout le principe d'intervention qui est inédit. L'alerte incendie est transmise à la centrale d'alarme par l'intermédiaire de plusieurs personnes vérificatrices. firelink offre une sécurité élevée pour un montant relativement modeste. Pour en savoir plus, consulter le site Internet www.firelink.ch.

Comment lutter contre le feu – une campagne de prévention

Divers moyens d'extinction sont disponibles dans de nombreux bâtiments et ménages. Postes d'incendie, extincteurs portatifs ou couvertures extinctrices rassurent les occupants en leur donnant l'impression qu'ils pourraient intervenir personnellement en cas d'urgence. Cependant, très peu de gens savent comment s'en servir correctement. C'est ce qui a incité l'AIB à lancer une campagne de prévention pour diffuser des informations sur le maniement de ces moyens et proposer des formations pratiques.





Domaine Assurance

Le traitement définitif des énormes dégâts provoqués par les inondations de 2005 a engendré une importante surcharge de travail pour les collaborateurs au cours de l'exercice écoulé. Les sinistres de l'année 2006 ont également requis beaucoup d'efforts. De plus, le domaine de l'assurance a lancé des innovations favorables aux clients.

Grêle et inondations

Les inondations dévastatrices de 2005 ont aussi marqué les activités du domaine de l'assurance au cours de l'exercice sous revue. Alors qu'en été 2006, d'importantes averses de grêle et, peu après, des crues ont provoqué passablement de dégâts, 90 % des dossiers ouverts en 2005 ont pu être bouclés. Ce sont les districts de Schwarzenburg, Seftigen, Signau, Langnau et Trachselwald qui ont été touchés par la grêle alors que, suite à de fortes précipitations, de nombreux dommages sont survenus dans les districts de Berne, Seftigen et Konolfingen. Les experts en estimations externes de l'AIB ont effectué 56 000 heures de travail pour les clients, ce qui pourrait constituer un nouveau record. Dans ce contexte, la souplesse de l'organisation de milice a amplement fait ses preuves.

Charges élevées dues aux éléments naturels et au feu

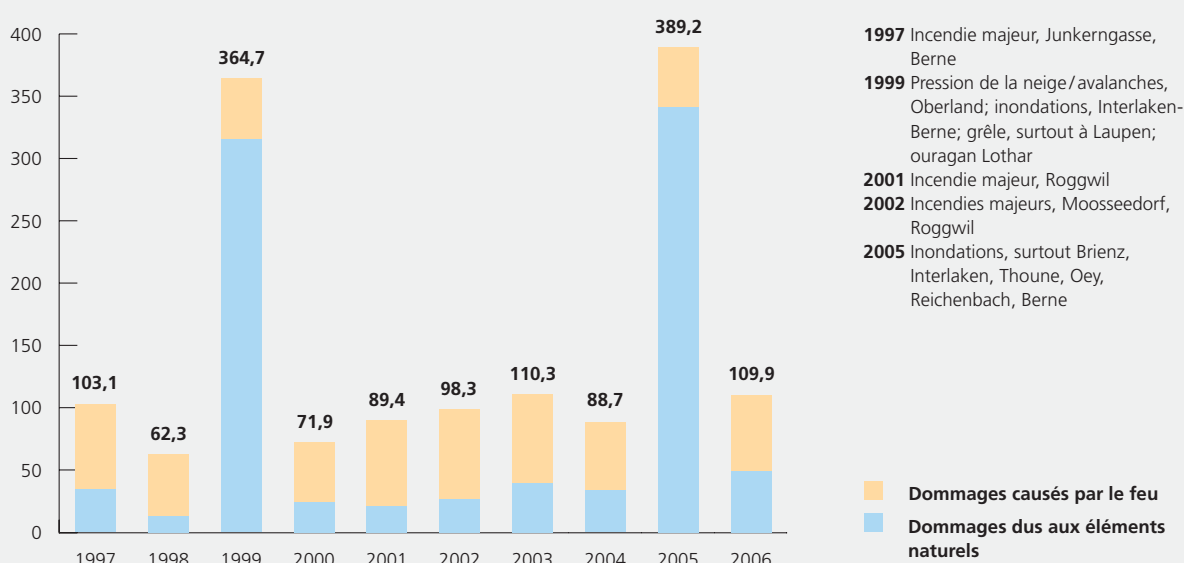
En 2006, il a une nouvelle fois fallu assumer des charges élevées de 49 millions de francs suite au déclenchement des forces de la nature. L'évolution des dommages dus au feu n'a pas été réjouissante non plus. Ils ont été supérieurs de 14,6 millions de francs à ceux de l'exercice précédent et se chiffrent à 60,8 millions de francs.

Recettes de primes brutes en hausse

L'activité particulièrement intense du bâtiment dans le canton de Berne a débouché sur une hausse des recettes de primes brutes de 2,1 %, soit un montant total de 188,4 millions de francs. Conséquence d'un réaménagement de la gamme des produits, de nombreux bâtiments ont pu être acquis à une couverture complémentaire, ce qui entraînera une hausse des recettes de primes dans ce domaine en 2007.

1951 Le canton délègue des tâches relevant de la police du feu à l'Etablissement d'assurance contre l'incendie, notamment la prévention des dommages et la lutte contre les incendies.

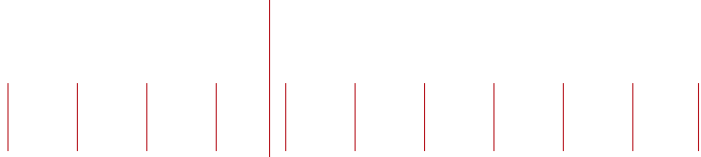
Vue d'ensemble des dommages 1997-2006 en millions de CHF



- 1997** Incendie majeur, Junkerngasse, Berne
- 1999** Pression de la neige/avalanches, Oberland; inondations, Interlaken-Berne; grêle, surtout à Laupen; ouragan Lothar
- 2001** Incendie majeur, Roggwil
- 2002** Incendies majeurs, Moosseedorf, Roggwil
- 2005** Inondations, surtout Brienz, Interlaken, Thoune, Oey, Reichenbach, Berne

Les sinistres les plus importants en 2006

Date	Région, commune	Nombre de bâtiments touchés, resp. affectation	Origine	Montant en CHF
25.06.06	Emmental, Schwarzenburg	Total, 5264 bâtiments	Grêle	17 950 000
05.07.06	Berne, Emmental, Konolfingen	Total, 1651 bâtiments	Inondations	12 110 000
22.06.06	Frutigen	Piscine couverte	Inconnue à ce jour	3 680 000
17.07.06	Langenthal	Centre artisanal	Allumettes/briquet	2 285 000
05.07.06	Konolfingen	Total, 578 bâtiments	Grêle	2 160 000
31.10.06	Kappelen	Halle de fabrique	Inconnue à ce jour	2 115 000
17.02.06	La Neuveville	Immeuble d'habitation avec dépôt/restaurant	Inconnue à ce jour	1 922 000
02.07.06	Berthoud	Immeuble commercial et dépôt	Inconnue à ce jour	1 900 000
01.01.06	Bienne	Habitation avec restaurant	Installation électrique défectueuse	1 791 000
05.03.06	Huttwil	Extraction de métal	Installation électrique défectueuse	1 500 000



1971 | Entrée en vigueur de la loi sur l'assurance immobilière toujours valable. L'Etablissement d'assurance contre l'incendie devient l'Assurance immobilière du canton de Berne.

Solidarité vécue

En dépouillant les résultats de 2005, le principe de solidarité que nous défendons haut et fort a été illustré de manière saisissante. Ainsi, les propriétaires des communes du Bördeli (Interlaken, Matten, Unterseen, Bönigen, Wilderswil) par exemple s'acquittent annuellement de primes pour la couverture des dommages naturels à hauteur d'environ 2 millions de francs, alors que l'AIB a indemnisé des dommages supérieurs à 95 millions de francs après les inondations de 2005. En d'autres termes, les communes du Bördeli devraient payer des primes pendant 47 ans pour financer les dommages qu'elles ont subis. A Oey-Diemtigen, qui a également été très sévèrement touché par les crues, ce rapport est encore plus élevé et représente 58 ans. Ces chiffres montrent que des événements aussi extrêmes ne peuvent être assumés que dans le cadre d'une communauté importante, forte et solidaire.

Nouveau poste d'expert en dommages naturels

D'importants efforts sont consentis dans le domaine de la prévention des dommages naturels, une tâche essentielle qui prend de plus en plus d'importance. En plus de la création d'un nouveau poste pour un expert spécialisé en dommages naturels dont l'avis peut être sollicité, le domaine de la gestion des risques a été renforcé et l'étude de dommages potentiels datant de 2001 a été actualisée. Cette dernière conclut au doublement très préoccupant de la somme des dommages en cas d'inondations exceptionnelles, ce qui la fait passer de 350 millions à 700 millions de francs.

Nouvel éventail de prestations pour gros clients

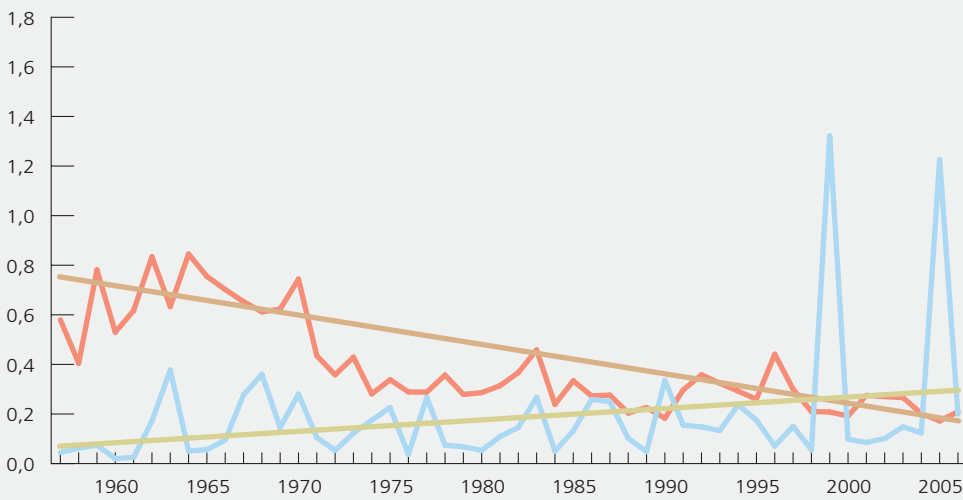
L'AIB subdivise sa clientèle en particuliers et grands comptes. Les particuliers sont en général des propriétaires qui occupent leur immeuble ou leur appartement, alors que les grands comptes regroupent les gros clients, les gérances immobilières et les courtiers en assurance. L'AIB conclut des accords particuliers avec les gérances immobilières et les courtiers en assurance afin d'assurer la qualité et de simplifier les aspects administratifs. En plus de conditions spéciales, les grands clients bénéficient de prestations de service sur mesure.

Au cours du dernier exercice, l'éventail des prestations pour grands clients a été substantiellement réaménagé. L'AIB a pris pour modèle un trèfle à quatre feuilles:

- des produits et des services adaptés aux marchés
- un underwriting adapté au risque
- l'expertise technique et administrative
- la coordination optimale avec la prévention (risques de feu/d'éléments naturels)

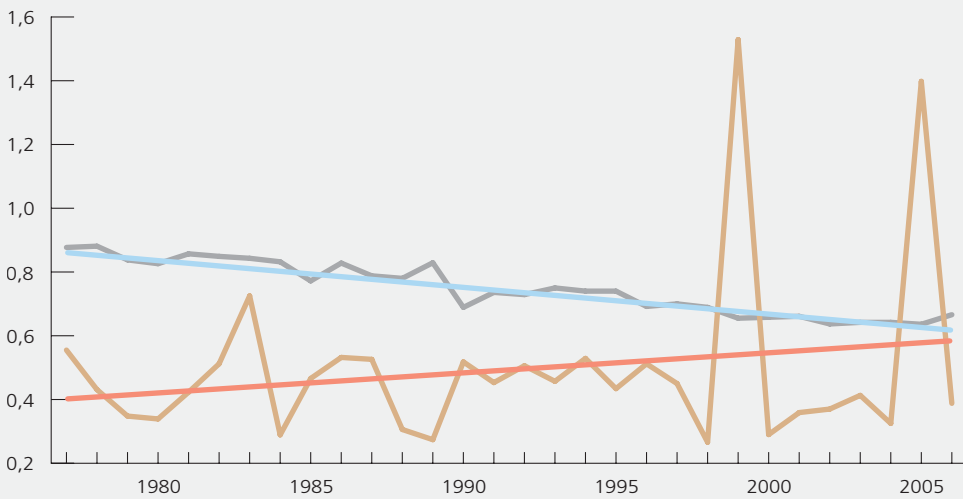
Dans le domaine des produits adaptés aux marchés, il a été tenu compte du désir fréquemment exprimé de franchises plus élevées et de conditions spéciales fondées sur la couverture individuelle. Ainsi, les grands clients bénéficient d'une couverture d'assurance qui correspond exactement à leurs besoins. Simultanément, des économies ont pu être réalisées au niveau du traitement administratif de portefeuilles conséquents. En outre, l'AIB offre aux grands clients la possibilité d'optimiser la coordination de leurs efforts de prévention. A moyen terme, ceci devrait avoir une incidence positive sur l'évolution des sinistres.

Sensitivité des dommages, en % du capital assuré (CA)



Comparée avec l'incendie, la menace que représentent les éléments naturels est devenue le risque le plus important pour un bâtiment.

Primes / sensibilité des dommages, en % du capital assuré (CA)



Les recettes de primes ont diminué par rapport à la valeur des immeubles assurés (capital assuré), alors que les dommages ont augmenté de manière continue.

Domaine Prévention et intervention

Les intérêts commerciaux de l'AIB la portent à se préoccuper fortement de la prévention des dommages. Si un sinistre devait tout de même se produire, il s'agit de limiter les dégâts au maximum. Depuis toujours, cette tâche incombe aux sapeurs-pompiers.

Riche programme annuel pour la protection-incendie et les sapeurs-pompiers

L'année passée, les collaborateurs de la protection-incendie et les sapeurs-pompiers n'ont pas chômé. En termes de communication avec le public, la campagne de prévention «Comment éteindre un feu?» a suscité l'attention. Sur le plan interne, l'organisation a été adaptée à la prochaine réforme des districts. L'ensemble des documents standards a été révisé et les procédures ont été simplifiées. Ainsi, nous avons fait un pas de plus pour répondre à nos exigences de qualité élevées.

Experts de la protection-incendie à plein-temps

Le remaniement des districts dans le canton de Berne a aussi des implications pour l'AIB. Si auparavant, il y avait un préposé à la protection-incendie par circonscription, ils sont désormais remplacés par des experts professionnels à plein-temps. Aujourd'hui, huit préposés à la protection-incendie sur vingt-six sont encore en activité. A la fin 2007, cette organisation disparaîtra. En contrepartie, l'effectif du corps d'experts professionnels sera renforcé par quatre personnes. Le changement le plus important pour les clients est qu'ils n'auront affaire qu'à un seul interlocuteur pendant toute la durée d'une procédure.

Apprendre à manier des extincteurs

De nombreux bâtiments disposent de couvertures extinctrices, de postes d'incendie ou d'extincteurs portatifs. Rares toutefois sont les personnes qui savent s'en servir. C'est pourquoi l'AIB encourage les efforts de formation professionnels. Des entreprises, des homes et des écoles mais aussi des associations peuvent y participer. Ces formations encadrées par des professionnels sont proposées au centre de formation de

Büren sur l'Aar ou sur site par des entreprises spécialisées dans le domaine de l'extinction. L'AIB assume jusqu'à 50 % des coûts.

Sondage auprès des sapeurs-pompiers de milice

Sous le slogan «Donnez-nous votre opinion!», l'AIB a effectué un sondage auprès des cadres des corps de sapeurs-pompiers de milice; 80 % des personnes sollicitées ont répondu. Les questions portaient sur divers sujets, notamment la structure, le flux de l'information, l'environnement de travail et la conduite. Ce sondage a démontré la nécessité de prendre des mesures dans les domaines de la communication et de l'organisation; des projets dans ce sens ont d'ores et déjà démarré.

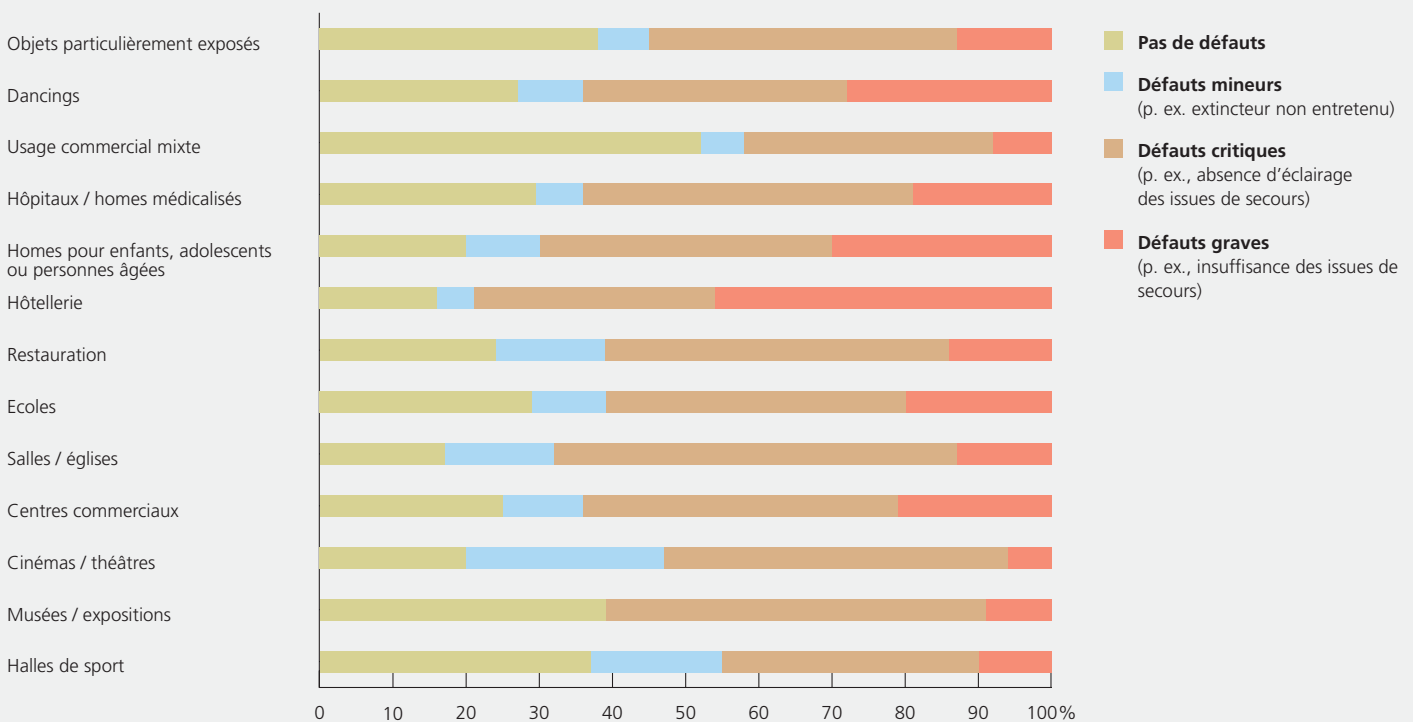
Sécurité-incendie pour les collaborateurs

L'AIB prescrit des mesures de sécurité pour chaque bâtiment situé dans le canton de Berne. Mais qu'en est-il en ce qui la concerne elle-même? Dans le cadre de la réorganisation du système de secours interne, elle a franchi une étape pour ce qui est de sa propre sécurité. Le nouveau concept comprend une cellule de sécurité composée de deux représentants de la Direction, un dispositif d'urgence révisé, la formation de plusieurs secouristes d'entreprise et de l'ensemble des collaborateurs. La nouvelle organisation de secours a été testée; un exercice d'évacuation effectué sans préavis a démontré son efficacité.

1971 La nouvelle loi sur l'assurance immobilière introduit notamment l'assurance à la valeur à neuf ainsi que l'adaptation annuelle de l'ensemble des valeurs assurées au renchérissement dans le bâtiment.

Inspection systématique du feu

L'inspection systématique du feu permet de garantir que les mesures antifeu relatives à la protection des personnes sont bien appliquées dans les immeubles bernois. Malheureusement, la part de bâtiments qui présentent des défauts critiques, voire graves, demeure importante et se situe aux alentours de 60%.



Collaborateurs

Des collaborateurs satisfaits s'occupent bien de leurs clients. Par conséquent, l'AIB tient compte des préoccupations de ses collaborateurs et de ses collaboratrices et applique une politique du personnel moderne.

Enquête auprès des collaborateurs 2006

L'enquête effectuée auprès des collaborateurs en 2006 présente des résultats réjouissants. Les questions portaient sur la conduite, l'information des collaborateurs ainsi que l'environnement de travail. La satisfaction générale est très élevée. 87 % des collaborateurs ont répondu au questionnaire.

Les mesures prises au cours des années 2004/2005, notamment la possibilité de soumettre des propositions, l'horaire flexible et l'amélioration de l'infrastructure informatique, ont été bien accueillies par le personnel.

Les éléments susceptibles d'être améliorés, tels qu'ils ressortent de l'enquête, figurent au tableau des priorités.

Apprentis

En 2006, la manifestation consacrée aux apprentis était placée sous le thème de la «compétence sociale». Pendant une semaine, ils ont suivi de près la vie quotidienne d'adolescents handicapés, élèves d'une école spécialisée de Wabern, près de Berne. En été, nous avons eu le plaisir de célébrer les bons résultats de fin d'apprentissage de nos apprentis. La relève est assurée, car au début du mois d'août, deux nouvelles apprenties de commerce ont entamé leur parcours de trois ans. Le recrutement de la volée qui commencera en août 2007 a aussi été couronné de succès.

Atelier sur la gestion de la qualité

Un atelier a été mis sur pied pour l'ensemble des collaborateurs les 4 et 5 mai. Il s'agissait de faire connaître les principes fondamentaux du concept de qualité de la European Foundation for Quality Management (EFQM). La Direction et les cadres se sont impliqués personnellement sur huit stands présentant des thèmes différents. Cette sensibilisation à la gestion de la qualité a été très appréciée par les collaborateurs.

Fondation de prévoyance du personnel

La caisse de pension de l'AIB est saine et son financement est bon. Le taux de couverture est de 123 %. Après plusieurs années de retenue, les rentes ont été augmentées en moyenne de 1,9 % dès le 1^{er} janvier 2007. Avec quatre départs à la retraite en cours d'exercice, la caisse compte désormais 55 rentiers depuis le 1^{er} janvier 2007.

1978 Création du canton du Jura et simultanément, création de l'Assurance Immobilière du Jura (AIJ). L'AIB lui cède la part qui lui revient.



Gestion de la qualité

L'objectif ultime de notre quête de qualité et d'excellence est l'amélioration permanente des prestations au profit des clients, des collaborateurs et, partant, de l'entreprise dans son ensemble.

La qualité – c'est sûr!

Le Total Quality Management (TQM) est une philosophie de management qui vise la qualité de l'entreprise dans son ensemble. Le TQM comprend l'optimisation de la satisfaction des besoins du point de vue des clients. Cette approche holistique garantit la prise en compte de l'environnement externe à l'entreprise et des collaborateurs. La qualité ne se limite pas à des produits et des services, elle porte également sur la manière dont les services sont fournis, sur les processus et sur l'entreprise dans son ensemble.

La démarche se focalise sur des améliorations systématiques et continues, et l'accent est mis sur les processus.

Mise en œuvre avec EFQM

Pour mettre en œuvre le TQM, l'AIB a opté pour le modèle EFQM (European Foundation for Quality Management). Les neuf composants du modèle EFQM servent à l'évaluation de l'entreprise et à la description des contenus qui doivent être compris comme relevant de l'excellence des affaires selon EFQM (voir schéma).

Un engagement pour l'excellence – «Committed to Excellence»

Au mois de décembre 2006, l'AIB a reçu le certificat «Engagement pour l'excellence» de la Swiss Association for Quality (SAQ). Cette reconnaissance atteste que l'AIB sait identifier les potentiels d'améliorations, attribuer des priorités et mettre en œuvre de nouvelles solutions en appliquant une gestion de projets professionnelle.



Autoappréciation et vision de tiers

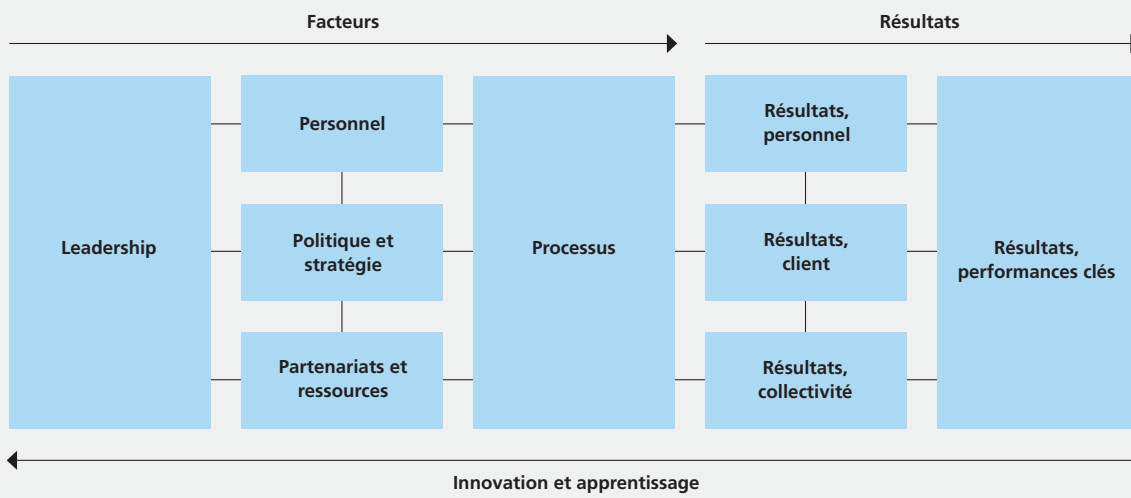
Dans un premier temps, la Direction et certains cadres ont été formés comme assessseurs. En appliquant le modèle EFQM, ils ont procédé à une première auto-évaluation. Ensuite, l'AIB s'est soumise à une évaluation par des assessseurs externes dans le cadre de sa participation au concours annuel ESPRIX. Le rapport contient de précieuses indications quant aux domaines susceptibles d'être améliorés, ces indications serviront d'orientation pour le perfectionnement. Avec cette démarche, l'AIB prend pour référence les meilleurs et crée les conditions pour le développement permanent de l'entreprise.

Politique des petits pas

Au cours du dernier exercice, nous avons déjà lancé toute une série de projets inspirés par le riche catalogue des améliorations possibles. Ainsi, nous avons identifié des processus dont l'importance est stratégique et les avons attribués à des responsables. La définition d'indicateurs clés clairs a permis d'améliorer l'évaluation des progrès dans la gestion de la qualité. Par ailleurs, le développement d'un programme pour générer des contacts proactifs avec les clients permet au management de prendre le pouls de la clientèle de façon plus immédiate et d'être plus attentif à ses besoins. Nous poursuivrons cette politique des petits pas en 2007 afin de permettre à l'AIB de perfectionner encore son authentique culture de l'excellence.

1978 | Création du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques.

Le modèle EFQM



Les critères de facteurs décrivent la manière dont l'AIB déploie ses activités principales (comment), les critères de résultats s'intéressent aux performances atteintes au moyen des processus mis en œuvre (quoi).

Partenariats

Pour remplir ses tâches essentielles, l'AIB collabore étroitement avec d'autres institutions. Les partenaires les plus importants sont les quatre associations faitières des dix-neuf établissements d'assurance cantonaux.

UIR – le partenaire le plus important dans le domaine de la réassurance

L'Union intercantonale de réassurance (UIR), l'organisation faitière des dix-neuf assurances cantonales fonctionnant sur le mode de la coopérative, est le principal partenaire de l'AIB. Elle couvre l'essentiel des besoins de réassurance des assurances affiliées. L'UIR assume elle-même une partie des risques alors que le reste est confié à des acteurs internationaux.

CIRE – Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels

A côté de l'UIR, la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels des dix-neuf assurances cantonales est également un partenaire essentiel. Cette communauté joue d'ailleurs un rôle de plus en plus important dans le contexte de la croissance des risques naturels.

Il s'agit d'un projet de solidarité des dix-neuf assurances cantonales, organisé en coopérative, qui couvre les gros dommages naturels à concurrence de 750 millions de francs.

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques

En plus de la couverture des dommages dus au feu et aux éléments naturels, l'AIB assure aussi les dommages dus aux séismes dans tout le canton, mais avec une couverture limitée. Pour faire face à ce risque sismique, un pool suisse a été créé par les assurances immobilières qui couvre les dommages à concurrence de 2 milliards de francs par événement. Une franchise importante demeure cependant réservée.

Les principes coopératifs qui régissent les trois institutions précitées permettent de maintenir les charges de réassurance à un niveau relativement modeste. Si l'AIB était contrainte de se fournir sur le marché mondial, cela entraînerait des coûts substantiellement plus élevés. Ces trois partenariats dans le cadre de l'association des établissements cantonaux d'assurance jouent un rôle très important pour l'AIB sur le plan du risque.

AEAI – Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Sur le plan des mesures de prévention contre les incendies, l'AEAI qui réunit les dix-neuf assurances immobilières est le partenaire le plus important de l'AIB. Elle joue le rôle de plate-forme nationale en matière de prescriptions et de produits pour la construction et elle est un outil indispensable pour une mise en œuvre unifiée de la protection-incendie en Suisse.

www.infomaison.ch – une collaboration avec l'Association des propriétaires immobiliers

La collaboration de l'AIB en tant qu'assureur avec l'Association des propriétaires immobiliers se concrétise dans des projets communs. Le site de conseils en ligne www.infomaison.ch en constitue le fleuron. Il s'adresse en priorité aux propriétaires privés. La prévention des dommages est un des objectifs prioritaires. D'habitude, un propriétaire bien informé entretient mieux sa maison et contribue de ce fait à la diminution des dommages. Aujourd'hui, www.infomaison.ch occupe une place importante

1979 L'assurance est étendue aux dommages dus aux séismes, actes de terrorisme ou troubles qu'elle couvre partiellement.

comme guide neutre et complet à l'intention des propriétaires immobiliers dans toute la Suisse. D'autres prestations seront développées ensemble.



www.infomaison.ch

Alarme-Météo®: partenariat avec SF Meteo

En mars 2005, infomaison lançait Alarme-Météo® en collaboration avec le service météorologique de la Télévision suisse. Il s'agit d'un système d'alerte précoce destiné aux personnes qui pourraient être touchées par des intempéries. L'information transmise sur téléphone portable doit permettre de limiter les dommages autant que faire se peut. Pour l'AIB, le public cible prioritaire est constitué par les propriétaires immobiliers. Grâce aux messages d'Alarme-Météo®, les propriétaires peuvent prendre des mesures permettant de limiter les dommages. Alarme-Météo® est le premier produit qui soutienne activement les propriétaires immobiliers dans le domaine de la prévention. Depuis 2006, Alarme-Météo® est également proposée par les autres assurances immobilières et par la société d'assurance La Mobilière.



www.alarmemeteo.ch

CasaBlanca

La Ville de Berne a créé l'association CasaBlanca en collaboration avec l'AIB, l'Association des propriétaires immobiliers de Berne et environs ainsi que l'association City-Verband Berne. Il s'agit de lutter contre les graffitis et les souillures sur les façades des bâtiments au centre-ville. Si le système fait ses preuves, il sera étendu aux quartiers périphériques et à d'autres villes bernoises. L'AIB soutient l'association avec son produit d'assurance AIB Top, unique en son genre en Suisse, et propose une couverture novatrice.

Assurances des communes pour les frais d'intervention

La Fondation pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires, mise sur pied par l'Etat, existe depuis 1999 dans le canton de Berne. Sa gestion est confiée à l'AIB. La Fondation qui est supportée de manière solidaire par l'ensemble des communes bernoises a pour but de dédommager de manière appropriée les communes confrontées à de lourdes charges d'intervention en cas de catastrophe. Cette institution a largement fait ses preuves au cours des dernières années avec la croissance exorbitante des dommages imputables aux forces de la nature. Sa qualité de gestionnaire permet à l'AIB d'avoir un aperçu utile des interventions en cas de catastrophe. Par ailleurs, ce partenariat facilite beaucoup la coordination du versement des indemnités en cas d'événements de grande ampleur.

Gestion des placements financiers

Les provisions actuarielles et les fonds propres sont pour toute assurance la substance qui permet de faire face au risque. Il s'agit de placer ces moyens financiers de la manière la plus rentable possible, tout en limitant les risques.

L'AIB s'est dotée d'une organisation structurée et a clairement défini sa stratégie de placement. Elle ne poursuit pas d'objectifs spéculatifs et vise à long terme un rendement moyen de 5%. Les produits des capitaux permettent de compenser le résultat actuariel et de renforcer la substance qui permet de faire face aux risques en raison de la hausse de ces derniers.

Les placements en titres et valeurs immobilières de l'AIB représentent aujourd'hui plus d'un milliard de francs. La gestion professionnelle de ces avoirs constitue par conséquent un facteur de succès important pour ses résultats. Le règlement des placements approuvé par le Conseil d'administration constitue la base pour toute décision dans ce domaine.

La politique de placement doit correspondre en tout temps à une gestion financière efficace. Les opportunités de faire des bénéfices offertes par les marchés financiers doivent être saisies de manière optimale, les pertes imprévisibles limitées au maximum et toute évolution problématique surveillée de près.

Compétences clairement définies

En matière de gestion financière, responsabilités et compétences sont clairement réglées à l'AIB:

- Le Conseil d'administration approuve le règlement des placements et élit le contrôleur (investment controller) externe.
- Le Comité du Conseil d'administration approuve chaque année la stratégie de placement, y compris la marge de manœuvre. Il approuve aussi l'achat d'actions et de titres de participation peu échangés ou non cotés à la Bourse.
- La Direction est responsable de la mise en œuvre opérationnelle. Les cahiers des charges des gestion-

- naires de portefeuille internes et externes en font partie ainsi que l'attribution de mandats de gestion.
- L'investment controlling externe a une mission d'information. Cette instance doit garantir la transparence dans le domaine de la gestion de fortune qui est une condition nécessaire pour une direction efficace. Des comparaisons avec des peer groups permettent de mesurer les résultats à ceux de 200 institutions aux objectifs similaires.
- Afin d'éviter les conflits d'intérêt, la gestion des placements et l'investment controlling externe sont séparés.
- Le domaine immobilier est en outre évalué annuellement par un expert externe reconnu.

Organisation des placements

L'AIB confie ses avoirs à des gestionnaires internes et externes. Un gestionnaire spécialisé est désigné par segment de placement. Il reçoit des instructions détaillées. Un indice de performance permet d'apprécier les résultats des divers gestionnaires. Les mandats se fondent sur la gestion passive et active. Dans le domaine des actions, par exemple, 60% des titres sont gérés en suivant une stratégie indiciaire.

Dans le domaine immobilier, l'AIB procède presque exclusivement par investissements directs. Il s'agit d'immeubles résidentiels bien situés, pour l'essentiel dans le canton de Berne. Ils constituent la base solide du portefeuille de l'AIB.

1993 Introduction de l'assurance complémentaire AIB Plus pour couvrir les dommages des alentours, y compris garantie tarifaire.

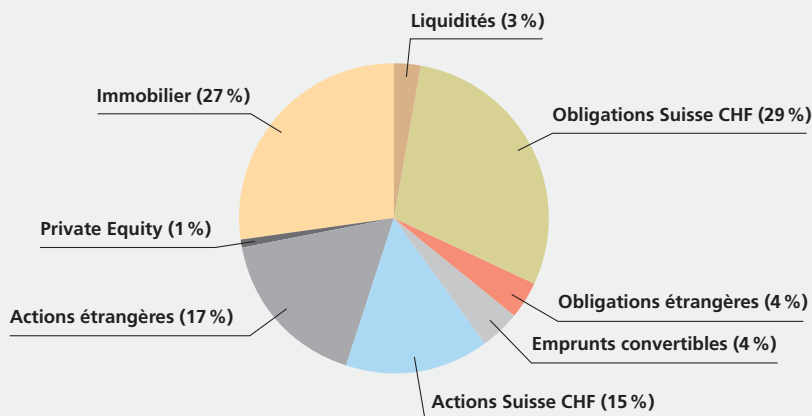
Performance réjouissante

Au cours de l'année écoulée, les performances des marchés financiers ont été positives. Les investissements en actions se placent en tête de l'augmentation de la valeur, suivis par le marché immobilier et le marché monétaire. En revanche, parmi les catégories de placement les plus importantes, les emprunts à long terme se retrouvent en queue de peloton.

La planification et la mise en œuvre de la stratégie de placement se sont traduites par des résultats réjouissants. Au cours des dernières années, l'AIB a obtenu

de bons rendements. Le rendement moyen de la dernière décennie est supérieur à 5 %, et ceci avec une prise de risque très restreinte et un suivi rigoureux.

Placements des capitaux selon stratégie



Gestion des risques

Une assurance ne saurait se passer de la gestion des risques. Par conséquent, l'AIB recourt à tous les outils modernes de gestion des risques.

La gestion des risques est un facteur de succès essentiel. Dès lors, l'AIB en fait une activité prioritaire.

La gestion des risques se comprend comme une démarche intégrée qui tend à détecter, saisir, évaluer et piloter les risques. La gestion des risques se concentre sur les risques qui peuvent mettre en péril les objectifs de l'entreprise. En sa qualité de compagnie d'assurance, l'AIB doit surveiller de près les risques suivants:

- risques actuariels
- risques de placements
- risques opérationnels

Il n'est pas possible d'éviter tous les risques. La gestion des risques implique de s'y confronter et de prendre des mesures pour contrôler et piloter ceux que l'on accepte. Eviter ou diminuer les risques ou les transférer lorsque c'est possible font partie de ces mesures.

A l'AIB, il incombe au responsable des Finances et à la Direction de faire respecter les directives concernant les risques et, le cas échéant, de les développer. Le Conseil d'administration contrôle périodiquement le niveau de risques de l'AIB, avec le concours de spécialistes externes.

Risques actuariels

L'AIB assume contractuellement les risques de ses clients dans les domaines des dommages dus au feu et aux forces de la nature, ainsi que dans une certaine mesure, en cas d'actes terroristes, de troubles et de séismes. Le mandat comprend également des mesures préventives pour diminuer les risques. Se prémunir et assurer est un système qui a une longue tradition. Celui qui indemnise les dommages a tout intérêt à les prévenir. Pour cette raison, la prévention des dommages et la lutte contre les sinistres sont rassemblées sous un même toit à l'AIB.

Les mesures permettant d'améliorer la sécurité-incendie sont particulièrement importantes. L'AIB y consacre annuellement plus de 30 millions de francs. Il convient de distinguer les mesures préventives de protection-incendie et les mesures défensives (sa-peurs-pompier).

Ces dernières années, la prévention des dommages naturels a pris de l'importance. Ainsi, l'AIB édite depuis 2004 des directives concernant des mesures pour prévenir les dommages naturels. Pour éviter des dommages ultérieurs, ce type de risques doit déjà être pris en compte lors de la planification de nouvelles constructions ou de travaux de rénovation.

Concept de réassurance efficace

L'AIB assure une partie de ses risques auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). L'UIR a été fondée en 1910 par les établissements d'assurance immobilière cantonaux de Suisse. Il ne s'agit pas d'une réassurance conventionnelle. Elle endosse une partie du risque elle-même et se réassure pour le reste sur le marché mondial.

En outre, l'AIB bénéficie de la protection de la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels (CIRE). La CIRE est une communauté de solidarité de toutes les assurances immobilières cantonales. Elle verse des prestations en cas de catastrophe. La couverture supplémentaire commune représente 750 millions de francs.

Modélisation du potentiel de dommages

Comme l'ont montré les inondations du mois d'août 2005 ou l'ouragan Lothar en décembre 1999, les catastrophes naturelles représentent un risque majeur pour l'AIB. La modélisation des conséquences possibles de tels sinistres fait partie de la gestion des risques. L'augmentation des sinistres imputables aux forces de la nature a incité l'AIB, en 2001 déjà, à faire examiner le potentiel de dommages. Il s'agissait d'établir les dommages immobiliers consécutifs à des inondations, à l'épandage alluvial, à des ouragans et à des averses de grêle. L'étude qui fait référence se fonde sur des simulations et établit divers scénarios pour différentes régions du canton de Berne. Elle a été conduite sous la direction du réassureur Swiss Re et confiée au bureau d'études géographiques geo7. Le risque lié à la grêle a été établi en collaboration avec des spécialistes de l'EPF Zurich.

Les inondations de 2005 ont dépassé toutes les estimations et largement atteint les valeurs limites prévues par l'étude. Les auteurs avaient formulé l'hypothèse d'inondations qui couvriraient plusieurs centaines de kilomètres carrés. Lors des crues de 2005, la surface totale mise à mal a été d'environ 2000 kilomètres carrés. Ceci correspond à environ un tiers de la surface du canton. La durée du sinistre avait également été sous-estimée. Les auteurs avaient prévu des précipitations violentes d'une journée alors que les inondations de 2005 ont été provoquées par des zones de pluie stationnaires qui se sont déversées pendant deux à trois jours.

En partant des dommages de l'année 2005, un nouveau scénario extrême a été calculé. Il repose sur une situation météorologique analogue à celle du mois d'août 2005, mais s'étend sur une zone territoriale plus vaste à l'ouest et au nord et prévoit des précipitations d'une plus longue durée. La nouvelle somme de sinistre maximale qui en découle est sensiblement revue à la hausse. Elle prévoit un montant extrême de 700 millions de francs.

Risques de placement

L'AIB a placé une large part de sa fortune en titres et en immeubles. Par ces placements, elle vise à la fois la sécurité et la rentabilité. Dans le cadre de sa stratégie de placement et afin de diversifier les risques, elle utilise aussi des produits dérivés comme les swaps, les options, les forwards et des contrats financiers négociés en Bourse. Le recours aux produits dérivés se fait pour des raisons de sécurité. Les risques qui en découlent font l'objet de directives strictes. L'AIB diversifie son portefeuille en largeur et fixe des règles de placement spécifiques pour chaque portefeuille et chaque gestionnaire. Elles s'inspirent des directives de placement découlant de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).


La gestion de fortune et sa surveillance sont clairement séparées. Pour cette raison, c'est un partenaire extérieur qui se charge du controlling, il rapporte directement au Conseil d'administration. La performance, l'atteinte de seuils de référence (benchmarks), le respect des directives de placement et la proportionnalité des frais de gestion sont notamment l'objet de ce mandat de contrôle externe.

Swiss Solvency Test (SST)

Le test de solvabilité suisse (SST) est une nouveauté de la surveillance des assurances suisses. Il permet de déterminer la capacité d'une compagnie d'assurance à supporter les risques encourus. Après une phase de test en 2005, le SST est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 avec la nouvelle loi sur la surveillance des assurances (LSA) et son ordonnance d'application (OA). Le SST correspond au projet «Solvency II» de l'Union européenne.

Le SST répond à la question de savoir si l'assureur dispose des moyens suffisants pour assurer sa solvabilité et s'il peut répondre à long terme aux engagements pris envers ses clients. Les fonds propres nécessaires sont déterminés à l'aide d'un modèle analytique et de divers scénarios. Ce modèle est appelé à devenir un élément clé de l'autorité de surveillance suisse. Le SST vise à favoriser la prise de conscience des assureurs à l'égard des risques.

Bien que l'AIB ne soit pas soumise à la surveillance de l'Office fédéral des assurances privées, les risques actuariels ainsi que les risques de placement, de taux d'intérêt et de cours des changes de l'AIB ont été examinés conformément aux critères du SST. La conclusion est que l'AIB remplit pleinement les exigences du SST.



1999 Suite à des avalanches, des crues, la grêle et l'ouragan Lothar, l'AIB enregistre les plus gros dommages de tous les temps. 72 000 bâtiments subissent des dégâts pour un montant de 364,7 millions de francs.

Risques opérationnels

Les exemples ci-dessous illustrent l'approche de l'AIB en matière de risques opérationnels.

Risques liés au savoir et aux compétences

Le système de gestion des compétences de l'AIB permet de saisir et de représenter celles de l'ensemble de ses collaborateurs. Un nouveau concept de culture du savoir doit permettre d'identifier et de codifier des gisements de connaissances. La gestion du savoir est appelée à de plus amples développements.

L'AIB dispose d'un concept de formation continue structuré, flexible et individualisé. En plus de l'offre de formation interne, elle soutient des projets de formation externe des collaborateurs. Un plan de carrière est mis sur pied pour les collaborateurs qui présentent un grand potentiel de développement. L'échange de connaissances entre services et divisions lors de la participation à divers projets est sciemment encouragé. Les possibilités d'enrichissement et d'élargissement du champ d'activité sont exploitées de manière systématique.

Risques informatiques

La sécurité des systèmes informatiques est une question cruciale. Un comité spécifique et le responsable de la sécurité informatique s'en chargent à l'AIB. Dans la foulée d'audits externes, les mesures suivant

ont notamment été prises pour gérer la question des risques:

- concept de zones avec contrôle des accès
- sauvegarde centralisée interne et externe de l'ensemble des données
- dispositif de secours avec état-major de crise
- formation des collaborateurs aux questions des risques informatiques
- réglementation de l'utilisation des infrastructures informatiques et directives de confidentialité

Système de contrôle interne (SCI)

L'AIB a mis en place un système de contrôle interne efficace dédié à la surveillance des risques.

Ce système a pour mission de protéger le patrimoine de l'entreprise, de garantir l'exactitude et la fiabilité de la tenue des comptes et des rapports financiers ainsi que le respect de la politique d'entreprise et des lois.

L'AIB, initiatrice d'un groupe de travail SCI

L'AIB et d'autres PME ont pris l'initiative de mettre sur pied un groupe de travail dans le canton de Berne. Il a permis de développer des solutions de contrôle interne simples et proches de la pratique. Des check-lists efficaces ont été élaborées pour les activités de contrôle dans toutes les entreprises.





«J'ai eu la chance de n'avoir eu que des locataires agréables.»

Roger Michel, propriétaire immobilier, Berne

Il y a plus de vingt ans, ses parents lui ont laissé deux maisons en ville de Berne en héritage. Depuis, la rénovation est son passe-temps favori.

«La maison sur la photo – elle se trouve dans le quartier de Breitenrain – est celle où j'ai grandi. A l'époque, il y avait beaucoup plus d'enfants et nous étions tout le temps dans la rue. C'était la guerre, il n'y avait pas de voitures. Aujourd'hui, le tableau est tout différent dans la Kasernenstrasse, mais les façades sont pratiquement demeurées les mêmes.

J'ai vécu pendant plusieurs années à l'étranger: Paris, Londres, Milan, Barcelone. Je suis rentré à cause des maisons, c'était mon devoir. Nous aurions bien entendu aussi pu vendre les deux maisons. Nous avons longuement hésité, ma femme et moi. Mais nous sommes attachés à ce que nous avons reçu en héritage. C'est pourquoi nous avons fait restaurer et encadrer beaucoup de tableaux que nous avons retrouvés dans un grenier. Ils ont été peints par des parents et des ancêtres, pas par des artistes connus.

Dans les deux maisons, nous avons dû rénover le chauffage, les fenêtres, la cave et le toit, en fait, pratiquement tout. Au fond, nous rénovons depuis vingt ans. Quand tout sera remis à neuf, nous pourrons partir. Quant à savoir ce que nos fils en feront, c'est leur affaire. Je ne veux pas créer de dynastie.»

2001 Introduction de l'assurance complémentaire AIB Top comme assurance d'objet élargie avec valeur à neuf intégrale et couverture limitée des dommages provoqués par des actes de vandalisme, des insectes et des rongeurs.

Corporate Governance

En qualité d'entreprise de droit public, l'AIB n'est pas tenue de se conformer aux règles de la Bourse relatives à la publication de la Corporate Governance. Une information claire relative aux structures de conduite doit cependant contribuer à répondre aux besoins de la clientèle et du public intéressé.

Conseil d'administration et Comité du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont élus par le Conseil-exécutif pour une durée de quatre ans. Le mandat est limité à douze ans et la limite d'âge est fixée à 70 ans. Des précisions au sujet des membres du Conseil d'administration figurent en page 40/41 du présent rapport de gestion. Quant à l'organigramme et à la structure de conduite, ils sont représentés en pages 10 et 11.

Placé sous la surveillance du Conseil-exécutif, le Conseil d'administration est l'organe suprême de l'AIB responsable pour l'ensemble de ses secteurs d'activité. C'est le Conseil d'administration qui détermine la stratégie d'entreprise, désigne l'organe de contrôle et la Direction et surveille la solvabilité de l'AIB. Le Conseil d'administration de l'AIB a notamment la haute main sur le budget, entérine le rapport de gestion et les comptes d'exploitation, définit les objectifs d'entreprise et surveille la gestion des risques.

Le Comité du Conseil d'administration fort de trois membres prépare, entre autres, les affaires à traiter par le Conseil d'administration. Il prend les décisions relatives à la politique du personnel et des rémunérations ainsi que des placements.

Le Conseil d'administration désigne deux de ses membres en tant que réviseurs internes. Ces derniers contrôlent les comptes annuels de l'AIB. Ils se concertent avec l'organe de révision externe et surveillent l'application des mesures décidées avec ce dernier et la Direction.

Direction de l'entreprise

La Direction applique la stratégie décidée par le Conseil d'administration. Elle assure la prospérité économique et la pérennité de l'assurance immobilière. Elle se préoccupe notamment de fournir des prestations d'assurance avantageuses, techniquement appropriées, novatrices et tenant compte des besoins de la clientèle et des services performants dans le domaine de la protection-incendie et la surveillance des sapeurs-pompiers.

La Direction est responsable de la sauvegarde des intérêts de l'assurance immobilière, de leur défense vers l'extérieur et de la mise en œuvre des décisions des organes auxquels elle est subordonnée.

Des précisions au sujet des membres de la Direction figurent en page 42/43 du présent rapport de gestion. Quant à l'organigramme et à la structure de conduite, ils sont représentés en pages 10 et 11.

Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est l'organe de surveillance de l'AIB. Il élit le Conseil d'administration et fixe périodiquement le cadre de la stratégie propriétaire du canton. La dernière révision remonte à 2005 et le Conseil-exécutif est parvenu aux conclusions suivantes:

Il convient de conserver le système éprouvé combinant monopole d'assurance et obligation de s'assurer avec la mise en œuvre de la protection-incendie («se prémunir et assurer»). Dans ce contexte, il s'agit de poursuivre les efforts d'optimisation de l'AIB en termes d'efficacité et de proximité par rapport aux clients. Par ailleurs, l'autonomie de l'AIB doit être consolidée et il convient aussi d'examiner dans quelle mesure la responsabilité du canton peut encore être diminuée. Pour le reste, il s'agit de suivre attentivement les évolutions dans le secteur de l'assurance.

Organe de révision

L'AIB fait réviser ses comptes annuels par une fiduciaire reconnue. Le Conseil d'administration a désigné la société fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Bahnhofplatz 10, 3001 Berne, pour les exercices 2006 et 2007. Le réviseur responsable s'appelle Jürg Reber.

Bases juridiques

L'AIB est une personne morale autonome de droit public. Dans l'exercice de ses activités, elle est liée par les textes législatifs suivants:

- loi du 6 juin 1971 sur l'assurance immobilière
- décret du 3 février 1971 sur l'assurance immobilière
- dispositions d'exécution du 18 août 1998 concernant la loi et le décret sur l'assurance immobilière
- loi du 20 janvier 1994 sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers
- ordonnance du 11 mai 1994 sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers
- règlement d'entreprise de l'Assurance immobilière du canton de Berne du 20 novembre 2003

Capital et financement

L'AIB ne dispose ni d'un capital social donnant droit à un versement de dividende ni d'un capital social donnant droit à l'exercice d'un droit de vote. Elle ne détient pas de fonds alloués par le canton et ne dépend pas de la garantie de l'Etat. Les recettes de primes et le produit des placements financiers constituent les ressources financières de l'AIB.

Politique d'information

L'AIB pratique une politique d'information ouverte et transparente. Instances cantonales, collaborateurs, clients, médias et le public en général sont informés du cours des affaires par le rapport de gestion et le site Internet de l'entreprise. L'évolution des affaires est régulièrement rapportée au Conseil d'administration lors de ses séances.

L'AIB établit ses comptes annuels conformément aux principes commerciaux généralement reconnus selon l'art. 957 ss du CO.

Conseil d'administration



De gauche à droite: Hansueli von Allmen, Andreas Rickenbacher, Franz Thomet, Christine Beerli, Edouard Pfister, Hans Bättig, Kathrin Streit, Guido Albisetti, Riccardo Gullotti

Edouard Pfister, président*

1946, D^r ès sc. techn. et ing. dipl. EPFL, Sonceboz-Sombeval

1970 diplôme d'ingénieur électricien de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). 1971/1972 Université technique de Braunschweig. De 1972 à 1980, ingénieur de développement auprès de Sonceboz SA, British Sonceboz de 1974 à 1976. 1980 doctorat à l'EPFL – D^r ès sc. techn. De 1980 à 1986, directeur technique de Sonceboz SA. Depuis 1987, directeur général et président du Conseil d'administration de Sonceboz SA. Divers autres mandats d'administrateur.

Membre du CA depuis 1997, président du CA depuis 2001, élu jusqu'en 2008.

Hans Bättig, vice-président*

1952, licencié en droit, avocat, Berne

Après obtention du brevet d'avocat en 1979, entre au service juridique de l'Administration fiscale fédérale. Depuis 1983, associé de l'étude d'avocats advo-

katur 56 à Berne et spécialiste du droit immobilier. Actionnaire de Reflecta SA, société de conseils en gestion, fondée en 1998. Secrétaire de l'Association des propriétaires immobiliers du canton de Berne et membre du comité de l'association faitière suisse. Membre du CA depuis 1992, vice-président du CA depuis 2005, élu jusqu'en 2008.

Guido Albisetti

1953, avocat et notaire, Berne

Après obtention du brevet d'avocat en 1980, exerce dans une étude à Berne. Travaille pour le Groupe Von Graffenried depuis 1983, d'abord comme avocat et notaire, puis comme responsable du service juridique et depuis 2004, en qualité de président de la direction.

Assume diverses fonctions au sein du conseil d'administration ou de la direction de PME (notamment,

2002 L'AIB reçoit le Prix de l'innovation des assurances suisses pour son assurance complémentaire facultative AIB Top.

depuis 1999, membre de la direction d'Espace Media (Groupe) et siège dans divers conseils de fondation d'institutions d'utilité publique.

Membre du CA depuis 2004, élu jusqu'en 2008.

Christine Beerli

1953, licenciée en droit, avocate, Bienne

De 1979 à 1997, gère sa propre étude d'avocat à Bienne. Depuis 1998, est à la tête du département technique et informatique de la Haute école spécialisée bernoise. Conseillère aux Etats du canton de Berne de 1991 à 2003. De 1996 à 2002, présidente de la fraction radicale au Parlement fédéral. Depuis le 1^{er} janvier 2006, présidente du conseil de l'institut Swissmedic, institut suisse des produits thérapeutiques.

Membre du CA depuis 2003, élue jusqu'en 2008.

Riccardo Gullotti

1944, avocat, Muri BE

De 1972 à 1977, après ses études et l'obtention du brevet d'avocat, collaborateur au sein de l'étude au Münzgraben 6 (actuellement D^r G. Krneta & Partner) à Berne, de 1978 à 1994 en qualité d'associé spécialisé dans le droit des affaires. En 1990, élu président du Conseil d'administration de Reisebüro Kuoni SA, Zurich. De 1995 à 1999, CEO et délégué du Conseil d'administration de Kuoni Reisen Holding SA, Zurich. Depuis, il assiste et conseille plusieurs sociétés et organisations au nom de l'entreprise Gullotti & Partner Management & Consulting Services en tant que membre du conseil d'administration ou du conseil de fondation à titre professionnel.

Membre du CA depuis 2006, élu jusqu'en 2008.

Andreas Rickenbacher*

1968, licencié ès sciences politiques, Jrens près de Bienne

Etudes d'économie d'entreprise et de sciences politiques aux Universités de Saint-Gall et de Berne. De 1992 à 1998, assistant, puis chef de projets à l'Institut de recherches GfS Berne/Zurich dans le domaine de la recherche sociale empirique. De 1998 à 2004, consultant d'entreprises. Fondation de sa propre entreprise de conseils en 2004. De 1994 à 2006, membre du Grand Conseil du canton de Berne, élu au Conseil-exécutif en 2006. Depuis le 1^{er} juin 2006, à la tête de la Direction de l'économie publique et membre d'office du Conseil d'administration de l'AIB. Membre du CA depuis 2006.

Kathrin Streit

1950, agricultrice dipl., maître d'apprentissage, Zimmerwald

1971/1972, travail en Suède, 1974 séjour aux USA dans le cadre d'un programme d'échange international de la jeunesse rurale. De 1974 à 1976, gouvernante de L'Ecole d'agriculture haut-valaisanne.

Depuis 1976, cheffe d'exploitation d'une entreprise agricole à Zimmerwald.

De 1990 à 1998, membre du Grand Conseil et vice-présidente de LOBAG. Autres activités: divers mandats d'administratrice ou au sein de comités dans les domaines de l'agriculture et de la formation et pour le projet de développement forestier Gantrisch.

Membre du CA depuis 2001, élue jusqu'en 2008.

Hansueli von Allmen

1946, D^r ès lettres honoris causa, Thoune

De 1963 à 1990, activité professionnelle auprès des CFF, y termine son parcours en qualité de chef du personnel d'une des directions de la Direction générale. Depuis 1973, diverses charges politiques (conseiller municipal, conseiller communal, membre du Grand Conseil et du Conseil national). Depuis 1991, maire de la ville de Thoune à plein-temps. Divers mandats d'administrateur.

Membre du CA depuis 1993, élu jusqu'en 2008.

Franz Thomet

1936, notaire et avocat, Anet

Dès 1966, dirige sa propre étude d'avocat et de notaire à Anet et Berne. Jusqu'en 1986, directeur de la Banque à Anet. 1987/1988, études postgrade pour les pays en développement auprès de l'EPF Zurich, nombreuses missions pour la DDC, surtout en Afrique, Europe de l'Est et Europe centrale ainsi qu'auprès de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Membre du CA depuis 1978. A quitté le CA le 31 décembre 2006 en raison de la limite d'âge.

Tous les administrateurs sont indépendants et n'assument aucune charge opérationnelle dans l'entreprise.

* Membre du Comité du Conseil d'administration Etat au 31 décembre 2006

Direction



De gauche à droite: Christoph Lienert, Andreas Dettwiler, Ueli Winzenried, Hans Daxelhofer, Thomas von Gunten, Patrick Lerf

Ueli Winzenried

Président de la Direction

1955, économiste d'entreprise HWV, Berne

De 1980 à 1999, occupe des postes de cadre auprès de F. Hoffmann-La Roche SA. Après des séjours en Espagne, au Pérou, en Corée du Sud et en Grèce, prend la direction des affaires internationales (marketing, vente, logistique) chez Roche Diagnostics à Bâle et devient membre de la Direction de la division. Arrive à l'AIB en 1999, en qualité de président de la Direction. Autres mandats: président du conseil de banque de la Banque DC. Membre du Conseil d'administration: Jungfraubahnen Holding, Messeholding BEA bern expo et Union intercantonale de réassurance (UIR).

Hans Daxelhofer

Suppléant du président de la Direction

1945, D^r en droit, avocat, Berne

De 1975 à 1980, secrétaire général de la Direction de l'économie publique du canton de Berne. Entre à l'AIB en 1980 comme membre de la Direction, chef du domaine de la sécurité-incendie jusqu'en 1990, de 1990 à 2005, chef du domaine Assurance. Est aujourd'hui chargé de missions spéciales, notamment des travaux préparatoires pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière datant de 35 ans et de la responsabilité des festivités du bicentenaire. Par ailleurs, il assiste l'AIB pour les questions juridiques les plus importantes.

2003 En collaboration avec l'Association des propriétaires immobiliers, l'AIB lance la plate-forme Internet www.infomaison.ch qui aborde tous les thèmes se rapportant à la maison.

Andreas Dettwiler

Responsable du domaine Assurance
1967, licencié en droit, LL. M., Bienne
De 1995 à 2000, chef d'exploitation dans une PME commerciale. Ensuite, chef du Centre de compétence de la Confédération pour les marchés publics.
Arrive en 2002 à l'AIB en tant que chef du service des grands clients. Reprend la direction du domaine Assurance en 2005. Membre de la Direction depuis 2007.

Patrick Lerf

Responsable des Finances
1968, licencié ès sciences politiques, Morat
Etudes à Fribourg et Berne. Arrive à l'AIB en 1998, d'abord comme contrôleur, puis, dès 1999, comme chef de service et responsable de la comptabilité, des encaissements et de la gestion des placements.
Depuis 2002, responsable de l'ensemble de la division financière ainsi que de la logistique.
Membre de la Direction depuis 2005. Autres mandats: secrétaire de la fondation «Frais d'intervention des communes en cas de catastrophe ou de situations d'urgence» et membre du comité consultatif de Valiant Privatbank AG.

Christoph Lienert

Responsable de la division Prévention et intervention
1963, D^r ès sciences naturelles et chimiste diplômé, certificat postgrade Risque et sécurité (EPFZ), Executive MBA (HSG), Berne
Actif pendant plusieurs années au sein d'un important bureau d'ingénieurs en qualité de chef de projet pour les domaines de l'analyse du risque et la planification de la sécurité. Dès 1996, chef de service et chef Security auprès des CFF ainsi que suppléant du directeur de la division de la sécurité.
Arrive à l'AIB en 2000 en qualité de chef de la sécurité-incendie. Membre de la Direction depuis 2001. Autres mandats: membre de plusieurs commissions et associations nationales et internationales pour le développement de la sécurité-incendie.

Thomas von Gunten

Responsable du service Informatique
1968, ingénieur HES en informatique économique, Ostermundigen
Formation commerciale auprès d'une banque.
Etudes d'ingénieur en informatique économique à la Haute école spécialisée de Bienne. Activité de consultant et de cadre auprès de diverses sociétés informatiques pendant plusieurs années, essentiellement dans les domaines et projets techniques, proches de l'infrastructure.
Entré à l'AIB en 1993 en qualité de responsable du Centre informatique, 1996, Information Technology Manager, 1999, responsable Informatique. Membre de la Direction depuis 2005.



«J'ai grandi dans une maison en bois vieille de 300 ans. On y craignait toujours l'incendie.»



Kathrin Sutter, Bienne Mâche

Son logement est son paradis. Un paradis qui lui appartient en partie, car elle vit dans un lotissement coopératif.

«Quand je suis arrivée dans cette maison, je sortais d'une passe difficile. Le déménagement m'a fait beaucoup de bien. C'est mon petit paradis. Depuis le balcon, j'aperçois les lumières du Niesen, du Stockhorn et de la Jungfrau. La semaine prochaine, je fête mes 68 ans et j'espère pouvoir vivre encore longtemps dans cette maison.

Le quartier aussi me convient. Il suffit de traverser la rue et on est dans la forêt. On y rencontre d'autres personnes qui vont aussi promener leur chien. On ne se sent jamais seul et on partage les mêmes soucis: grands enfants, grands soucis – petits enfants, petits soucis.

Quand j'étais enfant, j'ai assisté à de nombreux incendies, car j'ai grandi dans une ferme isolée, construite à la lisière d'une forêt. Fréquemment, ma sœur et moi devions donner l'alarme. Nous avions un téléphone alors que les voisins n'en avaient pas. Pendant un certain temps, on a eu un incendiaire au village. Il a bouté le feu à plusieurs maisons. Je n'ai rien vu, mais j'entendais les gens crier. C'était terrible.

Nous habitons une très vieille maison en bois, construite il y a environ 300 ans, et il y avait du foin et de la paille. Nous avions toujours peur. Une fois, une cheminée a pris feu et la foudre nous est aussi tombée dessus. Mais il ne s'est rien passé. Il s'agissait d'une foudre froide, disait-on.»

Comptes de l'exercice

Bilan

En 1000 CHF	Détails	31.12.2006	31.12.2005	Variation
Immobilisations corporelles		17 011	16 938	73
Placements en capitaux		1 063 375	1 037 632	25 743
Total placements		1 080 386	1 054 569	25 816
Comptes de régularisation actifs		5 647	2 459	3 187
Créances		4 179	4 423	-243
Créances financières à court terme		27 136	24 365	2 771
Liquidités		25 347	36 020	-10 673
Total capital de roulement		62 309	67 267	-4 958
Total actifs		1 142 695	1 121 836	20 858
Réserves générales		123 241	122 541	700
Profits/pertes		2 514	700	1 814
Total capital propre		125 755	123 241	2 514
Provisions actuarielles	1	896 247	863 941	32 306
Provisions pour participation aux excédents		16 965	16 511	454
Provisions non actuarielles	2	35 425	49 555	-14 130
Total engagements à long terme		948 637	930 008	18 630
Comptes de régularisation passifs		2 290	4 966	-2 676
Engagements	3	66 012	63 621	2 390
Total engagements à court terme		68 302	68 587	-285
Total capital étranger		1 016 940	998 595	18 345
Total passifs		1 142 695	1 121 836	20 858

Les chiffres concernant l'exercice précédent ont été adaptés pour permettre la comparaison.

2004 L'AIB décerne le premier Prix Prévention qui récompense des projets visant à empêcher des dommages provoqués par le feu ou les éléments naturels.

Compte de résultat

En 1000 CHF	Détails	2006	2005	Variation
Primes brutes	4	188 396	184 463	3 933
Diminution des recettes		-7 315	-7 217	-98
Droit de timbre		-7 183	-8 566	1 383
Primes nettes		173 898	168 680	5 218
Contribution prévention et intervention		-32 000	-32 000	0
Primes de réassurance		-18 696	-16 125	-2 570
Primes acquises		123 202	120 555	2 648
Autres recettes actuarielles		3 034	2 728	306
Total recettes de l'assurance		126 236	123 282	2 954
Prestations d'assurance versées	5	-235 909	-142 043	-93 866
Variation des provisions actuarielles	6	59 899	-38 217	98 116
Total charges pour prestations d'assurance		-176 010	-180 260	4 250
Total charges actuarielles		-21 410	-22 679	1 269
Résultat actuariel		-71 184	-79 657	8 473
Résultat du capital		59 712	74 229	-14 517
Recettes accessoires		295	803	-507
Résultat prévention et intervention	7	5 140	5 325	-185
Résultat d'exploitation		-6 036	700	-6 736
Recettes extraordinaires		14 900	0	14 900
Charges extraordinaires		-6 350	0	-6 350
Profits/pertes		2 514	700	1 814

Les chiffres concernant l'exercice précédent ont été adaptés pour permettre la comparaison.

2004 | Création de l'organisation des jeunes sapeurs-pompiers à l'échelon cantonal, afin de promouvoir la relève pour les corps de sapeurs-pompiers de milice.

Compte des flux monétaires

En 1000 CHF	31.12.2006	31.12.2005	Variation
Profits/pertes	2 514	700	–
Amortissements des immobilisations corporelles	891	834	7%
Variation des provisions actuarielles	32 306	38 259	–16%
Variation des provisions pour participation aux excédents	454	481	–6%
Variation des provisions non actuarielles	–14 130	2 250	–
Cash-flow avant variation du capital de roulement	22 035	42 525	–48%
Variation constitutions / dissolutions			
Comptes de régularisation actifs	–3 187	–1 601	99%
Autres créances	243	1 029	–76%
Comptes de régularisation passifs	–2 676	2 926	–
Autres engagements à court terme	2 390	3 862	–38%
Variation des créances financières à court terme	–2 771	–10 895	–75%
Flux monétaire lié aux activités d'exploitation	16 035	37 845	–58%
Investissements/désinvestissements nets immobilisations corporelles	–964	–1 158	–17%
Investissements/désinvestissements nets titres	–25 743	–50 126	–49%
Flux monétaire lié aux activités d'investissement	–26 708	–51 284	–48%
Diminution des engagements financiers à court terme	0	–1	–
Flux financier des activités financières	0	–1	–
Variation des liquidités	–10 673	–13 440	–21%
Liquidités au 1.1	36 020	49 459	–27%
Variation des liquidités	–10 673	–13 440	–21%
Liquidités au 31.12	25 347	36 020	–30%

Les chiffres concernant l'exercice précédent ont été adaptés pour permettre la comparaison.

Détails du bilan

1 Provisions actuarielles

En 1000 CHF	1.1.2006	Constitution	Dissolution	31.12.2006
Dommages en suspens dus au feu	91 242	9 449	0	100 691
Moins part UIR*	0	0	0	0
Montant à notre charge	91 242	9 449	0	100 691
Dommages en suspens dus aux éléments naturels	326 570	0	-135 848	190 721
Moins part UIR*	-150 000	92 205	0	-57 795
Montant à notre charge	176 570	92 205	-135 848	132 926
Catastrophes	256 255	0	0	256 255
Indemnisations	41 863	49 000	0	90 863
Réassurance	9 500	0	0	9 500
Produits complémentaires	36 500	0	0	36 500
Assurance terrorisme et troubles	74 012	0	0	74 012
Assurance tremblements de terre	102 000	10 000	0	112 000
CIRE**	76 000	7 500	0	83 500
Total à notre charge	863 941	168 154	-135 848	896 247

2 Provisions non actuarielles

En 1000 CHF	1.1.2006	Constitution	Dissolution	31.12.2006
Prévention et intervention	28 425	1 000	0	29 425
Projets informatiques	3 000	0	0	3 000
Anniversaire AIB 2007	3 000	0	0	3 000
Risque de procès	15 130	0	-15 130	0
Total	49 555	1 000	-15 130	35 425

3 Engagements

En 1000 CHF	2006	2005
Engagements	66 012	63 621
Engagements liés aux affaires d'assurance	61 475	59 994
Primes payées d'avance	60 569	59 171
Remboursement de primes	750	721
Autres engagements liés aux affaires d'assurance	156	102
Autres engagements à court terme	4 537	3 627
Autres engagements envers des tiers	4 537	3 627

* Union intercantonale de réassurance (UIR)

** Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels (CIRE)

2005 www.infomaison.ch et SF Meteo lancent un service d'alerte aux intempéries par SMS afin de permettre de limiter les dégâts.

Détails du compte de résultat

4 Prime brute

En 1000 CHF	2006	2005
Prime brute	188 396	184 463
Prime de base	128 363	125 005
Suppléments	34 787	35 573
Rabais	-5 526	-5 659
AIB Plus	16 856	16 372
AIB Top	13 917	13 172

5 Prestations d'assurance versées

En 1000 CHF	2006	2005
Prestations d'assurance versées	-235 909	-142 043
Dommages dus au feu	-51 385	-53 951
Dommages dus aux éléments naturels	-193 071	-108 147
Recours/parts de tiers	8 185	132
Part réassurance	362	19 923

6 Variation des provisions actuarielles

En 1000 CHF	2006	2005
Variation des provisions actuarielles	59 899	-38 217
Variation des dommages en suspens dus au feu	-9 449	9 012
Moins part réassurance	0	-1 460
Variation des dommages dus au feu à notre charge	-9 449	7 552
Variation des dommages en suspens dus aux éléments naturels	135 848	-227 890
Moins part réassurance	0	149 120
Variation des dommages dus aux éléments naturels à notre charge	135 848	-78 769
Variation des dommages dus à des catastrophes	0	-4 000
Variation des indemnisations	-49 000	49 000
Variation des dommages dus aux tremblements de terre	-10 000	-10 000
Variation CIRE*	-7 500	-2 000

* Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels (CIRE)

7 Compte de résultat prévention et intervention

En 1000 CHF	2006	2005	Variation
Recettes			
Contribution AIB prévention et intervention	32 000	32 000	0
Contribution aux installations d'extinction d'assureurs privés	5 118	4 975	144
Autres recettes prévention et intervention	533	353	180
Total recettes prévention et intervention	37 651	37 328	324
Charges			
Frais de personnel	-3 641	-3 518	-123
Indemnisation du personnel de milice	-2 873	-2 375	-498
Actions prévention et intervention	-665	-687	22
Cours/formations	-1 591	-1 742	152
Indemnisations	-1 218	-859	-359
Frais de gestion	-6 711	-6 584	-126
Autres charges	-118	-177	59
Total autres charges	-13 175	-12 424	-751
Contribution sapeurs-pompiers	-9 298	-9 844	546
Contribution approvisionnement en eau d'extinction	-4 000	-4 000	0
Contribution mesures de lutte contre l'incendie	-2 397	-2 217	-180
Total contribution prévention et intervention	-15 695	-16 061	366
Total charges	-32 511	-32 003	-509
Résultat prévention et intervention	5 140	5 325	-185



Annexe aux comptes de l'exercice

Chiffres de l'assurance contre l'incendie

En 1000 CHF	2006	2005
Immobilier et bâtiments administratifs	445 030	430 568
Investissements matériels	10 048	10 048

Engagements hors bilan

En 1000 CHF	2006	2005
Union intercantonale de réassurance (UIR)		
Contribution extraordinaire statutaire en faveur de l'Union intercantonale de réassurance	31 234	30 787
Responsabilité solidaire dans le cadre de la société simple	p.m.	p.m.

Commentaires relatifs aux comptes de l'exercice

Après l'année 2005 particulièrement éprouvante sur le plan des dommages, l'exercice 2006 a suivi un cours plus calme. Les sinistres se situent légèrement en dessous de la moyenne pluriannuelle. L'année passée, d'importantes provisions financières inscrites au bilan ont dû être dissoutes pour verser la compensation des dommages. Ces positions ont à nouveau pu être alimentées au cours de l'exercice sous revue. Le résultat actuariel est dès lors un peu meilleur que celui de l'année précédente, mais il demeure négatif. L'évolution des marchés boursiers a permis de bons résultats sur le plan des placements. Les comptes 2006 ont été bouclés sur un bénéfice de 2,5 millions de francs.

Résultat actuariel

En raison de la bonne marche du secteur de la construction et des nouvelles estimations, les primes brutes poursuivent leur évolution à la hausse. Après les sinistres de 2005, les primes de réassurance dans le domaine des dommages naturels ont massivement augmenté. Simultanément, les réassurances ont été optimisées, de telle sorte que les répercussions n'ont pas été trop importantes. Ainsi, il a malgré tout été possible de relever les primes nettes de 3% au total.

Du côté des incendies, la tendance à la baisse observée depuis de nombreuses années s'est inversée. Les dommages de 60,8 millions de francs sont supérieurs à ceux de l'année précédente. Les forces de la nature n'ont pas non plus totalement épargné l'AIB. Le tableau est surtout assombri par les deux orages de grêle des mois de juin et de juillet.

Les provisions dissoutes au cours de l'exercice précédent pour compenser des dommages ont pu être reconstituées. D'autres réserves sont destinées à couvrir les engagements auprès du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques et de l'UIR. Ceci explique pourquoi les charges pour prestations d'assurance de 176 millions de francs ne sont que légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Les frais techniques ont à nouveau pu être comprimés grâce à des efforts d'économie et d'optimisation des processus.

Résultat des capitaux

Sur le plan des placements, 2006 n'aura pas été aussi exceptionnelle que 2005. Si les rendements sur les marchés mondiaux étaient certes positifs, ils n'étaient pas aussi flamboyants que l'année précédente. Le produit des placements de 59,7 millions de francs peut cependant être considéré comme réjouissant.

Prévention et intervention

Le compte de résultat de la prévention et de l'intervention est positif. Ce sont à nouveau 32,5 millions de francs qui ont été investis dans ces domaines au cours de l'exercice sous revue.

Produits/charges extraordinaires

Un procès portant sur le mode de calcul du droit de timbre s'est conclu à l'avantage de l'AIB. Ceci a permis de dissoudre des provisions de l'ordre de 15,3 millions de francs pour les inscrire comme produit extraordinaire dans les comptes 2006. En plus des dépenses pour les fêtes du bicentenaire, le capital de dotation versé par l'AIB en faveur de la Fondation bernoise pour la prévention de dommages immobiliers a été comptabilisé au titre de charges extraordinaires. Le capital de dotation de la Fondation s'élève à 5 millions de francs.

Présentation

Les comptes 2006 sont présentés d'une nouvelle manière. L'AIB adopte la structure usuelle aujourd'hui pour les compagnies d'assurance. La nouvelle présentation sépare le résultat actuariel, le résultat des capitaux et le résultat de la prévention et de l'intervention qui, ensemble, forment le résultat global de l'entreprise. Pour la première fois, nous publions un compte des flux financiers. La nouvelle présentation est plus lisible et facilite la comparaison.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Les comptes annuels de l'AIB sont conformes à la législation suisse, art. 957 ss CO, et à la loi cantonale sur l'assurance immobilière.

Principes d'évaluation

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur comptable après déduction des amortissements nécessaires. Les amortissements sont linéaires à partir du prix d'achat. Les logiciels sont comptabilisés l'année de leur acquisition comme charges d'exploitation.

Les durées d'amortissement des diverses catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Immeubles administratifs	50 ans
Immobilier	25 ans
Machines/mobilier	5 ans
Véhicules	5 ans
Machines de bureau	4 ans
Installations informatiques	2 ans

Les investissements inférieurs à 5000 francs ne sont pas activés.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'AIB sont comptabilisés de la manière suivante:

Biens immobiliers

Les immeubles comptabilisés sous cette rubrique ne sont pas utilisés par l'AIB. Il s'agit d'immeubles de rendement et de terrains constructibles.

L'AIB comptabilise ici aussi ses participations dans six projets immobiliers. Il s'agit essentiellement de complexes commerciaux dans toute la Suisse. Les participations se situent entre 1% et 4%.

Les immeubles de rendement et les participations immobilières, de même que les terrains constructibles figurent au bilan à leur valeur comptable moins les amortissements nécessaires.

Titres

Les actions, options, emprunts convertibles et titres à taux d'intérêt fixe sont portés au bilan à leur valeur comptable.

Produits dérivés

Du fait de ses placements en capitaux, l'AIB est exposée aux risques du marché. Elle réduit le risque de fluctuation de cours en sélectionnant soigneusement les titres, en diversifiant ses placements et en recourant à des sécurités. Les placements en produits dérivés peuvent être effectués au titre de sécurité, mais parfois ils sont sélectionnés pour profiter d'opportunités. Les produits dérivés sont portés au bilan à leur valeur comptable.

Créances à long terme

Cette position comprend des emprunts et des hypothèques comptabilisés à leur valeur nominale et des participations spéciales figurant à leur valeur comptable.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur comptable en tenant compte du risque d'insolvabilité.

Liquidités

Cette position comprend les liquidités en francs suisses et en monnaies étrangères, les placements à vue et les dépôts, les avoirs en banque et à la poste.

Provisions actuarielles

Les provisions pour sinistres en cours, qu'ils soient dus au feu ou aux éléments naturels, sont calculées individuellement avec prudence, selon le montant supposé des indemnités à verser ou en recourant à des modèles statistiques et/ou mathématiques sur la base des expériences passées.

Les autres provisions actuarielles sont établies en fonction de la responsabilité illimitée de l'AIB, telle qu'elle est prévue par la loi et en tenant compte des contrats de réassurance, respectivement des engagements pris à l'égard de tiers.

Taux de change

Toutes les positions en monnaies étrangères ont été évaluées au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les corrections découlant des fluctuations de cours de change sont portées au compte d'exploitation.

Autres actifs et passifs

L'ensemble des autres passifs et actifs est comptabilisé à leur valeur nominale ou à leur valeur comptable respectivement, en tenant compte des amortissements appropriés.

2005 | Les inondations des 20 et 21 août entrent dans les annales comme le plus important sinistre naturel isolé de l'histoire de l'AIB. 6432 bâtiments ont subi des dégâts, la somme des dommages s'élève à 308,6 millions de francs.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de
l'Assurance immobilière du canton de Berne
Ittigen

En notre qualité d'organe de révision externe élu par le Conseil d'administration, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, tableau de financement et annexe, comme présentés aux pages 46 à 54 du rapport de gestion) de l'Assurance immobilière du canton de Berne pour l'exercice arrêté au 31.12.2006. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 9 février 2006, une opinion d'audit sans réserve.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Direction alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse selon l'art. 957 ss CO et à la loi cantonale sur l'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Jürg Reber
Réviseur responsable

Alexander Schneider

Berne, le 8 février 2007



«Nous avons opté pour un aménagement rustique, avec des sonnailles et des tables rondes en bois. Il s'agit d'une métairie et pas d'un restaurant haut de gamme.»



Veronika Banz, Métairie du Milieu de Bienne, Courtelary

Ce n'est pas un travail de tout repos d'exploiter une ferme et une auberge à 1400 m d'altitude. En été, il faut s'occuper des clients et du bétail – et en hiver, on est parfois totalement bloqué par la neige.

«Nous habitons ici depuis le printemps 2006. Mon compagnon est paysan et je m'occupe de l'auberge. A peine étions-nous installés que plus de 200 génisses sont arrivées. Il a fallu les surveiller pendant tout l'été. En même temps, nous avons vu arriver de nombreux visiteurs qui voulaient voir ce que nous faisons. La cuisine n'était pas encore rénovée. Nous avons une cuisinière comme on en trouve dans les ménages et toute la vaisselle se faisait à la main. D'après ce que j'ai pu entendre, nos hôtes semblent contents. Ils trouvent que c'est confortable, l'accordéon résonne de temps en temps et ils apprécient la nourriture.

A l'origine, cette métairie n'était occupée qu'en été. Mais la dernière famille qui y a habité pendant vingt-six ans y restait aussi en hiver. De ce fait, elle n'avait pas besoin d'un second logement en plaine. C'est nettement plus simple, surtout si l'on a du bétail. On ne peut tout de même pas le congeler.

La bourgeoisie a fait installer un chauffage au bois. Maintenant, c'est beaucoup plus confortable, plus particulièrement par temps de bise. Le vent dévale parfois le Chasseral à très grande vitesse. Et nous sommes au centre du mamelon. Alors, ça nous secoue parfois jusque dans les fondations.»

Glossaire

Actes de terrorisme et troubles

Dommages consécutifs au feu, à la fumée, à la chaleur et à des explosions ainsi que dommages immobiliers provoqués dans le cadre d'actes violents à motivation politique ou de débordements de toute nature.

AEAI – Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

L'AEAI a été fondée en 1903 en qualité d'organisation faitière des dix-neuf assurances immobilières cantonales de Suisse. Elle défend leurs intérêts sur le plan national et européen. Elle assure la coordination et l'uniformisation de la protection-incendie en Suisse et son harmonisation avec l'UE. En vertu d'un concordat intercantonal, les prescriptions de protection-incendie suisses élaborées par l'AEAI sont appliquées dans tous les cantons.

Allocation d'actifs

Répartition d'un patrimoine sur diverses catégories de placements. Cette répartition doit correspondre au profil de risque, à l'horizon temporel et aux moyens financiers de l'investisseur.

Benchmark (= référence)

Valeur qui sert de référence pour des comparaisons de performance, pour expliquer des déviations et trouver des possibilités d'amélioration. Dans la gestion de fortune, cette référence est souvent utilisée pour la comparaison avec les indices boursiers.

Capital assuré

Le capital assuré représente la somme des valeurs d'assurance de l'ensemble des bâtiments couverts par l'AIB.

CIRE – Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels

La CIRE est une réalisation commune des dix-neuf assurances immobilières cantonales et de l'UIR. Sa fondation remonte à 1996. La CIRE offre une protection dans le domaine des catastrophes. Il s'agit des situations pour lesquelles les assurances cantonales devraient payer des primes de réassurance très élevées ou courir le risque d'essuyer des pertes importantes si elles ne pouvaient compter que sur elles-mêmes.

Comparaison avec un peer group

Comparaison des résultats obtenus avec ceux d'un groupe d'entreprises (peer group) similaires en termes de secteur d'activité et de taille.

Dommages dus au feu

Ensemble des dommages immobiliers imputables aux causes suivantes: feu, fumée et chaleur, foudre, explosion ou chute de météorite.

Dommages naturels

Ensemble des dommages immobiliers imputables aux causes suivantes: ouragan, grêle, inondation et crue, avalanche, glissement et pression de la neige, chute de pierre et glissement de terrain.

Engagements conditionnels

Condition dont la perte ou le produit dépend de la survenue d'un ou de plusieurs événements futurs incertains.

Frais techniques

Ensemble des dépenses liées à la conclusion, à la gestion et au renouvellement d'une police d'assurance, y compris les frais administratifs.

Gestion du risque

La gestion du risque désigne la manière dont une entreprise fait face aux risques d'entreprise, c'est-à-dire la manière dont elle cherche à les maîtriser.

Indemnités versées

Somme des indemnités versées au titre de prestations d'assurance dues en cours d'exercice et provenant d'exercices précédents.

Premier assureur

Compagnie d'assurance (comme l'AIB) qui assume des risques en échange du versement d'une prime. Elle entretient un rapport contractuel direct avec le preneur d'assurance (client).

Primes brutes

Total des primes facturées.

Prime de réassurance

Prime d'assurance versée au réassureur par un premier assureur ou un autre réassureur pour la couverture d'assurance convenue contractuellement.

Primes nettes

Primes brutes après déduction du droit de timbre et des diminutions de produit.

Prime pour le compte propre

Prime nette moins la prime de réassurance et la participation à la protection-incendie. C'est avec cette part de prime que l'AIB doit couvrir les risques non réassurés.

Provision

Obligation probable provenant d'un événement passé (intervenu avant le jour de clôture) dont l'échéance et/ou le montant sont incertains, mais que l'on peut estimer.

2006 Constitution de la Fondation bernoise pour la prévention de dommages immobiliers. Elle encourage les propriétaires immobiliers à prendre des mesures pour prévenir des dommages naturels.

Provisions actuarielles

L'ensemble des provisions constituées pour remplir des obligations relevant des prestations d'assurance à l'égard des assurés ou de tiers (p. ex. UIR, CIRE, pool). En font partie les provisions de couverture, notamment les provisions pour sinistres non encore liquidés ou pour sinistres menaçants.

Provisions non actuarielles

Toutes les provisions qui ne sont pas directement liées à l'assurance, par exemple celles qui relèvent de la prévention et de l'intervention.

Provisions pour participation aux excédents

Participation facultative des preneurs d'assurance aux bénéfices, c'est-à-dire aux excédents de l'AIB. Cette position est constituée lorsque l'évolution des sinistres est favorable pour distribution ultérieure aux clients.

Réassureur

La réassurance est l'assurance des assureurs. Les premiers assureurs comme l'AIB doivent se réassurer, car leurs charges pourraient devenir trop importantes, selon les sinistres. Un réassureur est donc une compagnie qui assume certains risques contre le paiement d'une prime convenue, soit pour des sinistres isolés, soit pour un certain nombre de risques individuels.

Rendement des placements / rendement

Résultat des placements ayant une incidence sur le compte d'exploitation exprimé par rapport à la moyenne du capital investi.

Réserves générales

Réserves provenant des bénéfices non distribués. Ces réserves sont constituées lorsque les bénéfices ne sont pas ou que partiellement versés aux bailleurs de fonds.

Résultat actuariel

Le compte actuariel comprend la partie du compte d'exploitation dont les produits et les charges ont un rapport direct avec les affaires d'assurance.

Le résultat actuariel est par conséquent la différence entre les charges et les produits actuariels.

Résultat d'exploitation

Le résultat provenant de la différence entre les produits et les charges relevant des activités ordinaires d'une entreprise. Les produits et les charges qui ne sont pas en rapport avec l'activité ordinaire n'entrent pas dans le compte d'exploitation.

Solvabilité

La solvabilité représente la disponibilité à long terme de liquidités permettant de remplir des obligations financières.

Swiss Solvency Test (SST)

Une compagnie d'assurance doit disposer de capital afin d'être en mesure d'assumer des risques. Le Swiss Solvency Test (SST) est un système qui permet de déterminer l'importance du capital disponible (qui permet de supporter le risque) et celle du capital requis en fonction des risques. Le SST est destiné à renforcer la prise de conscience par rapport au risque au sein des compagnies d'assurance. Le SST a été développé en collaboration avec l'association suisse des actuaires, l'association suisse d'assurances, des sociétés de révision, des consultants et des universités.

UIR – Union intercantonale de réassurance

L'UIR a été fondée en 1910 par les assurances immobilières cantonales de Suisse. Il s'agit d'une corporation intercantonale de droit public. A l'image des assurances cantonales, l'UIR se limite à couvrir les dommages dus au feu ou aux éléments naturels. Sa couverture porte sur le potentiel de risque des assurances cantonales. Avec les assurances cantonales, elle fait partie d'un dispositif de sécurité étendu au profit de la population suisse.

Valeur d'assurance

La valeur d'assurance d'un immeuble correspond au coût de reconstruction d'un bâtiment de même type, de même taille et dans la même qualité d'exécution.

Impressum

Editrice:
Assurance immobilière Berne
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen
Téléphone 031 925 11 11
Téléfax 031 925 12 22
info@gvb.ch
www.aib.ch

Conception et mise en page:
in flagranti werbeagentur bsw, Lyss

Textes:
Assurance immobilière Berne
René Rudolf, piar, Zurich
Jon Andrea Florin, in flagranti
werbeagentur bsw, Lyss

Photos:
Guy Jost, Berne

Traduction française:
Chantal Lienert, Genève
Hubert JeanRichard, Zurich

La présente version française du rapport de gestion est
une traduction de l'original allemand qui seul fait foi.

Prépresse:
Prolith SA, Schönbühl

Impression:
W. Gassmann SA, Bienne

Papier:
Imprimé sur du papier exempt de chlore et d'acide,
certifié FSC. Les fibres des papiers certifiés FSC (Forest
Stewardship Council) sont issues d'exploitations fores-
tières responsables.

Remerciements particuliers:
L'AIB remercie très cordialement les clientes et les clients
qui ont enrichi ce rapport de gestion en autorisant la
publication de leur portrait, de leur maison et de leur
histoire.

11 janvier 2007

Un grand merci à nos clients. A l'occasion de son bicentenaire, l'AIB souhaite rapprocher Berne et ses clients. Par exemple en leur proposant de monter au Jungfrauoch ou de visiter le centre Paul Klee à un tarif anniversaire.

20 février 2007

L'AIB offre 1500 «boîtes feu magique» aux écoles primaires bernoises. Cette boîte contient de quoi faire des expériences tout en apprenant comment se comporter avec le feu.

Pourquoi l'AIB est utile à tous, même après 200 ans

Si aujourd'hui une maison est entièrement détruite par les flammes ou si elle subit des dégâts en raison d'intempéries, c'est toujours grave, mais cela ne met plus l'existence des personnes en péril comme autrefois. L'AIB offre en effet protection et sécurité à ses clients à des conditions avantageuses. En outre, elle investit dans des mesures de prévention et soutient les sapeurs-pompiers.

Dès le 1^{er} mai 2007 Exposition «Berne sur les chemins de la modernité» au Musée historique de Berne. Elle évoque aussi l'histoire de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et de l'AIB.

6 septembre 2007 Dans le cadre du premier Forum climatique national – mis sur pied par l'AIB et l'Université de Berne – plus de 400 personnalités issues des milieux scientifiques, économiques et politiques évoqueront les effets du changement climatique sur l'environnement et l'économie.



2007

Assurance immobilière Berne
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen
Téléphone 031 925 11 11
Téléfax 031 925 12 22
info@gvb.ch

www.aib.ch